
RAPPORT ANNUEL

2020



L'assureur de référence des professionnels de l'immobilier



SOMMAIRE

2

Le message du Conseil
d'administration

4

Gouvernance

8

GALIAN en 2020

24

Le rapport de gestion

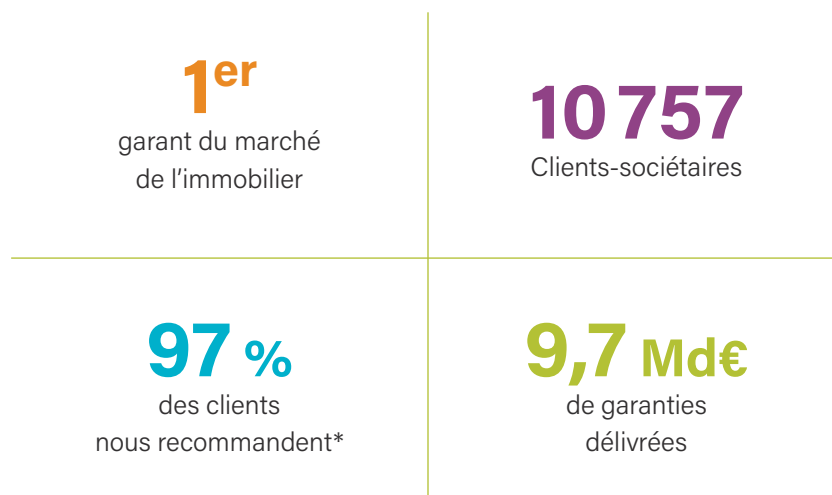




GALIAN, société coopérative indépendante détenue par les professionnels de l'immobilier, garantit les professionnels Loi Hoguet via sa filiale d'assurance GALIAN Assurances. Sa filiale de courtage, GALIAN Courtage, distribue l'ensemble de l'offre composée de produits et de services destinés tant à ses sociétaires qu'à leurs clients. Ces trois structures forment le groupe GALIAN. Leader de la garantie financière loi Hoguet, GALIAN est la référence des professionnels de l'immobilier et de leurs clients.

NOTRE VOCATION

« Accompagner les professionnels de l'immobilier dans le respect de leurs obligations légales, mais aussi contribuer à leur développement et à la diversification de leurs activités avec des solutions d'assurance et des services attractifs pour eux et leurs clients. »



* Enquête réalisée auprès de 1 030 clients-sociétaires, du 15 novembre au 15 décembre 2020

ASSURER VOS ACTIVITÉS



TRANSACTION

SÉCURISER
VOS CLIENTS



GÉRANCE

PROTÉGER
ET SÉCURISER
LES REVENUS
DE VOS MANDANTS



SYNDIC

PROTÉGER
VOS COPROPRIÉTÉS

LE MESSAGE DU CONSEIL

Chers sociétaires,

Notre surprise fut grande en mars 2020 lorsque nous avons pris conscience que la crise sanitaire que nous voyions se propager un peu partout en Europe et dans le monde, venait aussi frapper la France. Après une première période de confinement, suivie d'une deuxième en fin d'année, nous continuons de subir un an plus tard, de nouvelles restrictions de mobilité et d'activité qui pénalisent nos entreprises.

C'est dans ce contexte singulier et disons-le, stressant, que nous avons malgré tout continué à vous accompagner dans l'exercice de vos métiers d'agent immobilier, d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés, dans le cadre strict des contraintes sanitaires imposées par les pouvoirs publics. Il nous a fallu ainsi préserver nos entreprises, servir nos clients et bien sûr, veiller à préserver la santé de nos collaborateurs.

Dans cet environnement économico-sanitaire nouveau, les mesures de soutien financier du gouvernement se sont fort heureusement révélées efficaces et l'immense majorité de nos sociétaires, malgré les réelles difficultés opérationnelles rencontrées, a su faire face et s'adapter avec une belle réactivité à une situation inédite. Soucieux de rester présent à vos côtés, GALIAN a pour sa part immédiatement mis en place une cellule de soutien pour ses sociétaires, ce dispositif d'accompagnement exceptionnel ayant permis la poursuite de leur activité dans les meilleures conditions.

En toute objectivité, nous devons reconnaître que nos entreprises ont été moins touchées que celles d'autres secteurs économiques par les mesures de restriction sanitaire et qu'elles ont été soutenues d'une part, par le dynamisme et l'attractivité du marché immobilier et d'autre part par le lobbying efficace de notre partenaire FNAIM, très présent durant cette crise.

GALIAN qui rassemble une part significative du marché des professionnels « loi Hoguet », constate au travers de ses propres résultats, les effets avérés mais somme toute limités, de la crise sanitaire qui se poursuit, à l'heure où ces lignes sont publiées.

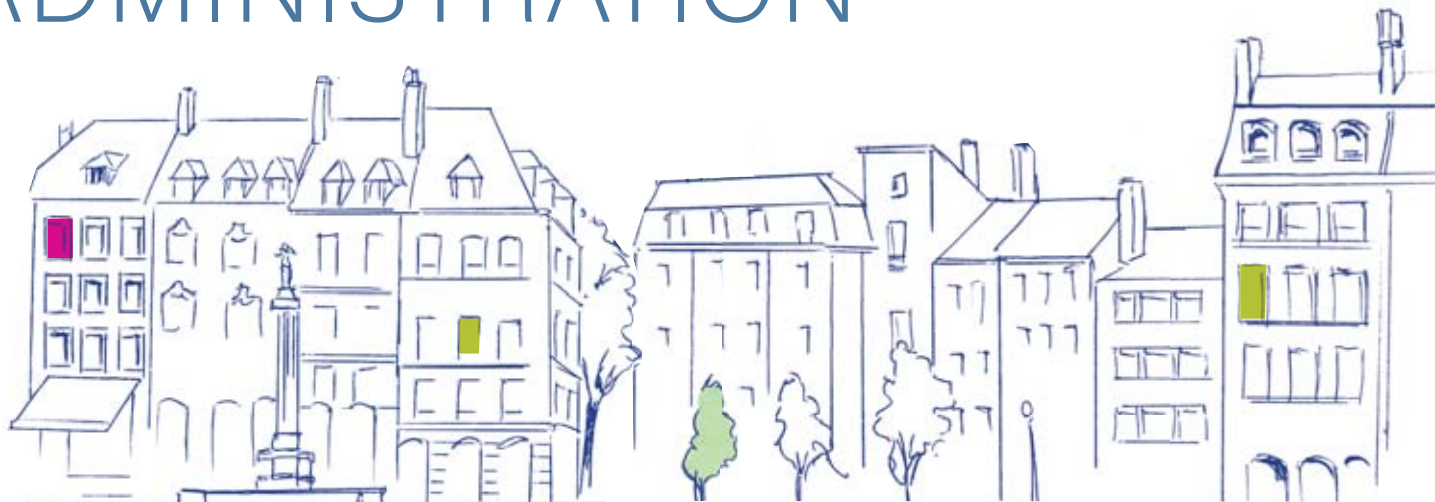
Vous l'avez en mémoire, car vous en êtes sociétaires, GALIAN est un groupe coopératif indépendant, entièrement détenu par vous. GALIAN contrôle et consolide les comptes de sa société d'assurance GALIAN Assurances, et de sa société de courtage, GALIAN Courtage. Cette organisation a pour objectif de vous rendre les meilleurs services au meilleur prix, et ce en totale indépendance.

Au 31 décembre 2020, avec 10 757 sociétaires auxquels elle délivre près de 9,7 milliards d'euros de garanties financières, GALIAN conserve et renforce sa position de leader de son secteur. La croissance en un an de 650 M€ de ses garanties financières et la conquête de 204 nouveaux sociétaires, démontrent que GALIAN poursuit et consolide son développement en s'adressant à tous les acteurs du marché, du créateur indépendant aux majors du secteur. Dans ce contexte économique perturbé, le résultat net consolidé du groupe affiche un léger retrait, en se maintenant toutefois à un



GÉRARD COL
Président de GALIAN

D'ADMINISTRATION



niveau satisfaisant à 3,8 M€. Au sein du groupe, GALIAN Assurances affiche un solide ratio de solvabilité de 354 % qui témoigne à la fois de sa robustesse et de sa capacité à faire face aux risques auxquels elle est exposée. A cet égard, la sinistralité des activités reste sous contrôle, tant sur la garantie financière, que sur la garantie des loyers impayés. Vous trouverez dans le présent rapport tout le détail de la situation de l'exercice.

Lors de notre précédente assemblée générale, nous vous avons indiqué être pleinement conscients que la situation sanitaire nous conduirait inévitablement à revoir de manière anticipée le plan stratégique que nous avons adopté pour la période 2019-2021. La nécessité de redéfinir une trajectoire prenant en compte la crise sanitaire et ses effets possibles sur l'activité, les résultats et la solvabilité du groupe, s'imposait. Ainsi, en décembre dernier, la gouvernance du groupe a adopté son plan stratégique pour une nouvelle période triennale 2021-2023, dans lequel elle a redéfini ses perspectives et ajusté ses objectifs et prévisions de résultats, répondant par ailleurs à ses obligations réglementaires.

Les ambitions du groupe GALIAN sont clairement affichées tant en termes de développement que de résultat avec quatre orientations stratégiques fortes : développer une relation client qualitative, renforcer le positionnement du groupe sur ses marchés, adapter son système d'information et renforcer son efficacité opérationnelle.

Dans ce cadre, notre Conseil d'administration a décidé d'allouer des ressources importantes à la mise en place du programme dédié à la relation client. Ainsi, un ensemble de projets portant sur la simplification des parcours de souscription, de gestion et d'indemnisation, sur la digitalisation des process et leur ouverture vers nos sociétaires et enfin, sur l'adaptation de notre architecture informatique, sera mis en œuvre au cours des trois prochaines années. Ce programme d'optimisation de notre proximité avec nos sociétaires viendra ainsi soutenir la réalisation des orientations stratégiques en plaçant les clients-sociétaires au cœur des actions de transformation de l'entreprise, avec l'ambition de la rendre plus efficace et plus ouverte.

En effet, à l'heure où nos marchés se doivent de répondre à l'injonction du « plus, plus vite et mieux », tout en répondant à l'exigence de qualité relationnelle et d'efficacité digitale – vaste et passionnant enjeu – il était devenu nécessaire pour GALIAN de prendre acte des limites de son système d'information, obsolescence liée pour l'essentiel à une évolution progressive et continue de ses activités et de son organisation.

Doté d'une offre de produits et de services à 360°, c'est-à-dire destinée tant à ses sociétaires qu'à leurs clients, le groupe GALIAN doit capitaliser sur ses atouts et sur son expertise, afin de pleinement mobiliser son potentiel de développement.

Rappelons les chiffres clés qui légitiment les ambitions de notre nouveau plan stratégique : les sociétaires de GALIAN réalisent plus de 240 000 transactions par an, administrent plus de 1 600 000 logements à usage locatif et gèrent près de 4 500 000 lots de copropriétés ! Cette volonté – portée de façon opérationnelle par la Direction générale et les collaborateurs du groupe – de faire de GALIAN « l'assureur de référence des professionnels de l'immobilier » est de ce fait réaliste et évidente. Notre Conseil d'administration fait sienne cette ambition, qu'il aura à cœur de relayer partout dans les régions et en particulier, là où sont implantés ses représentants.

Je me dois enfin de vous indiquer sur le plan statutaire, que vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement de deux administrateurs sortants dont les mandats sont aujourd'hui à échéance.

Je vous remercie pour votre confiance et votre fidélité et vous assure de tout le soutien du Conseil d'administration, de la Direction générale et des collaborateurs de GALIAN dans cette période complexe, afin que cette confiance et cette fidélité soient récompensées par des produits et des services toujours plus performants et plus adaptés à vos attentes.

Gérard COL
Président

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31/12/2020

Le Bureau du Conseil d'administration



Gérard COL
Président


(Annecy - 74)
2018-2023 ⁽¹⁾



Bruno HOUSSIN
1^{er} Vice-Président


PROXIMMO SARL
(Redon - 35)
2018 - 2023 ⁽¹⁾

LÉGENDE

Président



Membre



Comité des nominations



Comité des rémunérations



Comité des risques



Commission des finances



Commission stratégie et développement



Sous-commission garantie financière



Sous-commission autres risques techniques et opérationnels



Pierre Paul CARETTE
2^e Vice-Président


VIVIFI SARL
(Ajaccio - 20)
2016 - 2021 ⁽¹⁾



Hugues DEVAUX
Secrétaire Général


CABINET DEVAUX SARL
(Nancy - 54)
2016-2021 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les années correspondent à la période couverte par le mandat

⁽²⁾ Également membres du Conseil d'administration en 2020 :
- La société SGN SAS représenté par Philippe SELLIER, démission au 25/11/2020.
- CABINET LAGADEUC SAS représenté par Jean-Robert RASSE, démission au 3/12/20.

ET LA DIRECTION EFFECTIVE

Le Directeur général : Alain Ledemay

La Directrice générale déléguée : Sabine Leboulanger

Le Comité de direction : présenté en page 7

Les informations relatives aux mandats des administrateurs, du Directeur général, de la Directrice générale déléguée ainsi que les autres informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise sont précisées en annexe page 62.

Les membres du Conseil d'administration ⁽²⁾



Charles DANEL



CHARLES DANEL
IMMOBILIER SARL
(Ax-Les-Thermes – 09)
2019-2024 ⁽¹⁾



Stéphane GLUCKSMANN



CITYA HOREAU COUFFON
SARL (Le Mans – 72)
2020 - 2025 ⁽¹⁾



François-Xavier GUIIS



DEVICTOR IMMOBILIER
(Marseille – 13)
2020 - 2025 ⁽¹⁾



Catherine JEUFRAUX



AGENCE DU GRAND PARIS
& STATES
(Paris – 75)
2017-2022 ⁽¹⁾



André LACABE



CABINET LACABE
(Saint-Jean-de-Luz – 64)
2018-2023 ⁽¹⁾



Cyril MESSIKA



CABINET PLANET
IMMOBILIER
(Juan-les-Pins – 06)
2017-2022 ⁽¹⁾



Olivier PRINCIVALLE



AGEXIA SAS
(Le Raincy – 93)
2019-2024 ⁽¹⁾



Jean-Louis VESPERINI



FONCIA AMYOT GILLET
(Melun – 77)
2020-2025 ⁽¹⁾

LA GOUVERNANCE DU GROUPE

Assemblées générales du 28/05/2020

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2020, 3 postes d'administrateurs étaient en renouvellement.

Il s'agissait des mandats de :

- CABINET LAGADEUC, représenté par M. Jean-Robert RASSE,
- La société CITYA HOREAU COUFFON, représentée par M. Stéphane GLUCKSMANN,
- La société FONCIA AMYOT GILLET, représentée M. Jean-Louis VESPERINI.

En outre, un poste était à pourvoir.

A l'issue du scrutin, ont été élus :

- Le CABINET LAGADEUC, représenté par M. Jean-Robert RASSE,
- La société CITYA HOREAU COUFFON, représentée par M. Stéphane GLUCKSMANN,
- La société FONCIA AMYOT GILLET, représentée par M. Jean-Louis VESPERINI,
- La société DEVICTOR IMMOBILIER, représentée par M. François-Xavier GUI.

1. LE COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des risques est composé de trois Commissions : la Commission des risques techniques et opérationnels, la Commission des finances et la Commission stratégie et développement. Ces commissions assurent différentes missions, détaillées ci-dessous.

La Commission des risques techniques et opérationnels

Présidée par Charles DANIEL, elle regroupe deux sous-commissions, celle de la « garantie financière » et celle des « autres risques techniques et opérationnels ».

Sous-Commission « garantie financière »

Également présidée par Charles DANIEL, elle examine, dans une démarche de surveillance, les dossiers sensibles ainsi que la sinistralité relative à l'activité. Lorsque la situation le nécessite, les membres de la Commission reçoivent les clients-sociétaires faisant peser un risque de défaut sur le sociétariat, afin de proposer à la Direction générale des mesures de résolution et d'accompagnement.

Sous-Commission « autres risques techniques et opérationnels »

Présidée par Stéphane GLUCKSMANN, elle exerce les missions relatives à la surveillance des risques auxquels le groupe GALIAN est exposé. Cette commission examine les travaux des

fonctions clés (audit interne, gestion des risques, actuariat et conformité). Elle suit les mesures de sécurité informatique mises en œuvre par la Direction générale, s'assure de la conformité réglementaire, prend connaissance du traitement des réclamations clients, propose au Conseil d'administration les évolutions des statuts et du règlement intérieur.

Elle examine également les conditions de renouvellement des contrats avec les assureurs partenaires et suit les résultats techniques des différents produits d'assurance proposés aux sociétaires et clients du Groupe GALIAN (garanties des loyers impayés, assurances responsabilité civile professionnelle, produits commercialisés par GALIAN Courtage). Elle prend connaissance et émet des avis sur les études statistiques réalisées par les équipes de la surveillance des risques de GALIAN Assurances.

La Commission des finances

Présidée par Hugues DEVAUX, elle examine le projet de budget et l'exécution de celui-ci par la Direction générale. Elle prépare l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration, définit la stratégie d'investissement et en suit l'application. Elle examine la politique de réassurance de GALIAN Assurances et veille à l'adaptation réglementaire des structures du groupe GALIAN. Elle élabore le business plan avec la Direction générale, dans le cadre du plan stratégique triennal, et en surveille l'exécution.

La Commission stratégie et développement

Présidée par Cyril MESSIKA, elle propose, en liaison avec la Direction générale, la stratégie du groupe et examine sa mise en œuvre. Elle suit par ailleurs les résultats commerciaux, donne son avis sur la mise en place de nouveaux produits, participe à la veille métiers ainsi qu'à la veille concurrentielle, examine les propositions de partenariats stratégiques et valide les lignes directrices relatives aux relations institutionnelles.

2. LE COMITÉ DES NOMINATIONS

Présidé par Catherine JEUFRAX, ce comité évalue la compétence et l'honorabilité des administrateurs et de la Direction générale (DG, DGD). Dans ce cadre, il propose au Conseil d'administration les dossiers des candidats aux postes d'administrateurs susceptibles d'être examinés par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR), après avoir porté un avis sur le respect par les candidats des normes réglementaires et internes arrêtées dans la politique de compétences et d'honorabilité.

3. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Présidé par Bruno HOUSSIN, ce comité a pour mission d'aider le Conseil d'administration et la Direction générale dans l'élaboration de la politique de rémunération, sa mise en œuvre et son fonctionnement. Il examine les rémunérations des mandataires sociaux ainsi que des administrateurs et des fonctions clés.

LE COMITÉ DE DIRECTION



Alain LEDEMAI
Directeur général



Sabine LEBOULANGER
Directrice générale déléguée

Les membres du Comité de direction



Fabienne CHAUVET
Directrice du développement



Guillaume CHAUVEL
Directeur financier



Jérôme VIEUILLE
Directeur garantie financière



Catherine BROCAIL
Directrice GLI courtage



Claude CARVALHO
Directeur des systèmes
d'information



Nadine GOUSSET
Directrice des ressources
humaines



Souad LAAOUER
Directrice technique ⁽¹⁾



Djaoued TEFFAHI
Directeur juridique
et conformité ⁽¹⁾ ⁽²⁾



Pascal GIAMBIASI
Directeur de l'audit interne ⁽¹⁾



Sylvia BELLOLI
Directrice des risques ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Fonctions clés au sens de Solvabilité 2

⁽²⁾ Prise de fonction le 2/11/2020

GALIAN EN 2020

L'exercice 2020 prévoyait la poursuite de la digitalisation du groupe. La crise sanitaire et économique a accéléré cette transformation digitale : parcours clients simplifiés, dossiers d'admission garantie financière téléchargeables en ligne et interactifs, plateforme d'agrément pour la garantie des loyers impayés 100% digitalisée... Les équipes GALIAN se sont mobilisées de mars à décembre pour accompagner les sociétaires rencontrant des difficultés financières ou à la recherche d'un conseil sur-mesure pour faire face à la crise.



LILLE

NANCY

SOMMAIRE

10

Les chiffres clés

12

Le contexte économique
de l'activité immobilière

14

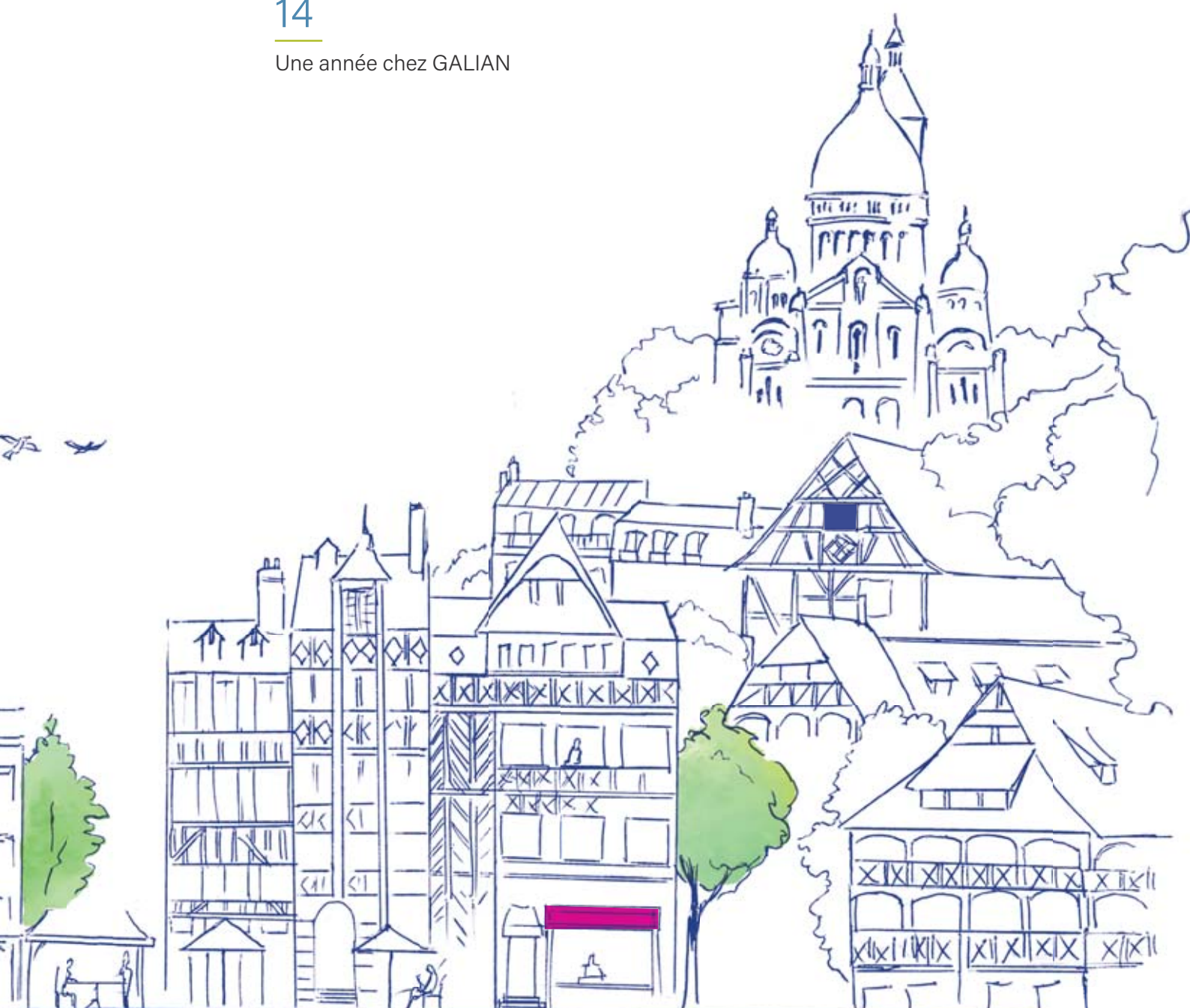
Une année chez GALIAN

16

Les produits
et services GALIAN

23

Les perspectives 2020



RENNES

STRASBOURG

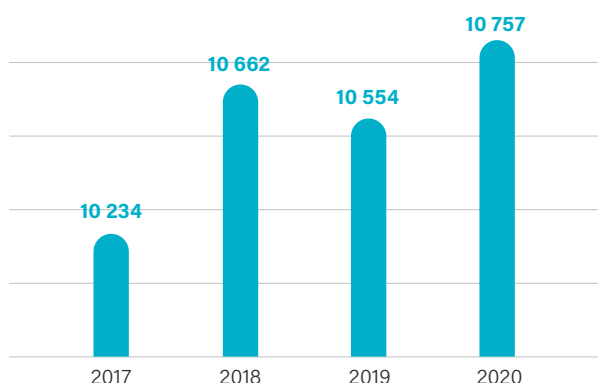
PARIS

LES CHIFFRES CLÉS

Données consolidées au 31/12/2020

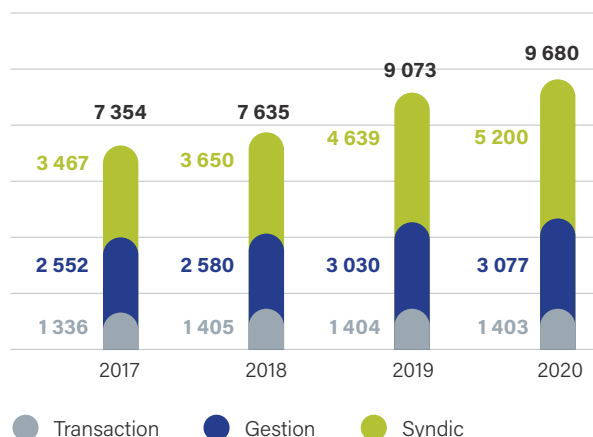
ACTIVITÉ GARANTIE FINANCIÈRE

Évolution du nombre de clients-sociétaires ⁽¹⁾

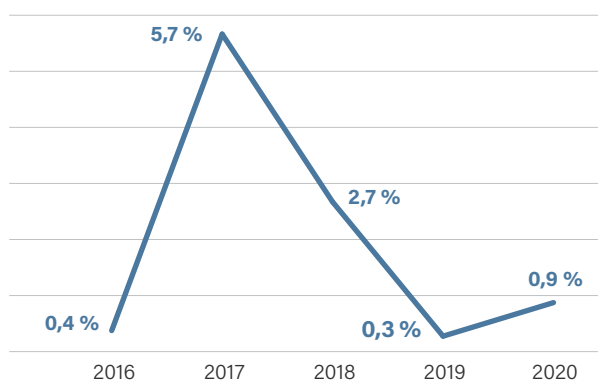


(1) Hors «en attente de carte»

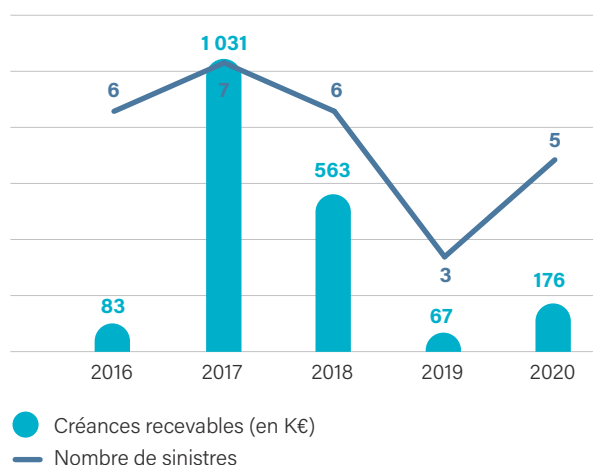
Évolution du montant des engagements (en M€) ⁽¹⁾



Évolution du rapport sinistres / cotisations



Évolution de la sinistralité



L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTAIRES DU GROUPE GALIAN, AU 31/12/2020

244 000

TRANSACTIONS

1 725 000

LOTS GÉRÉS AU TITRE
DE L'ACTIVITÉ GESTION
LOCATIVE

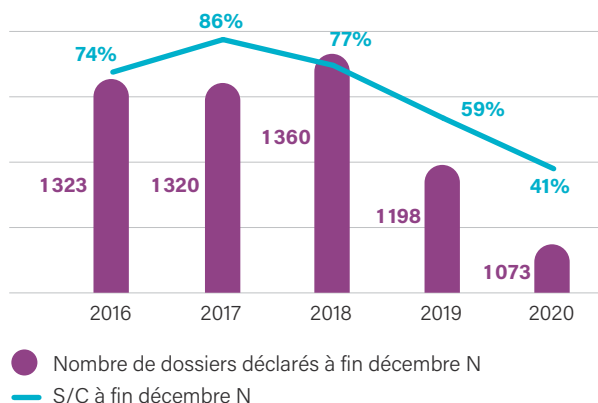
175 000

COPROPRIÉTÉS ADMINISTRÉES
(SOIT 4 500 000 LOTS
DE COPROPRIÉTÉ)

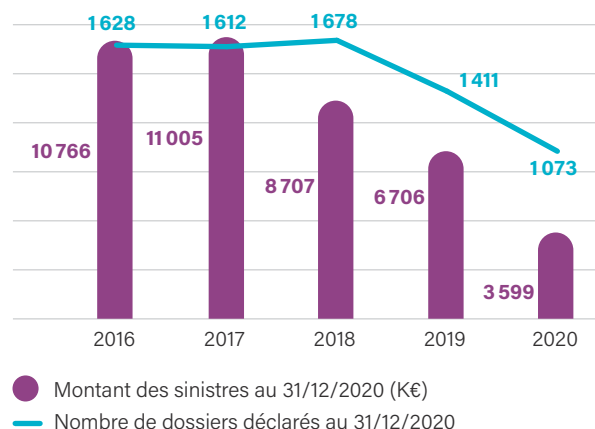
ACTIVITÉS ASSURANCE ET COURTAGE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Évolution du nombre de déclarations et du ratio sinistres / cotisations

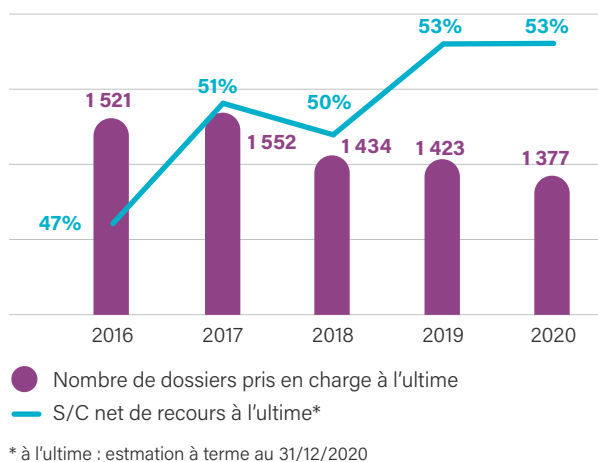


Évolution de la sinistralité



GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

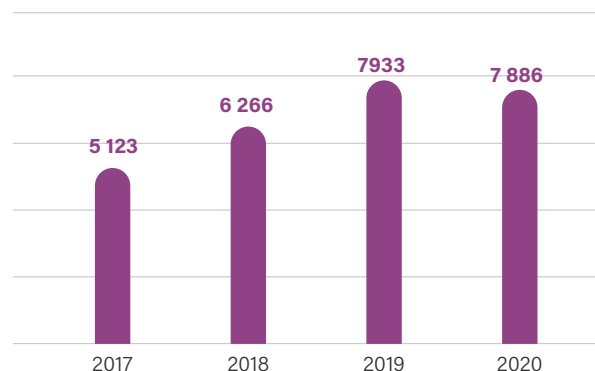
Évolution de la sinistralité à l'ultime arrêtée au 31/12/2020 (toutes garanties confondues)



* à l'ultime : estimation à terme au 31/12/2020

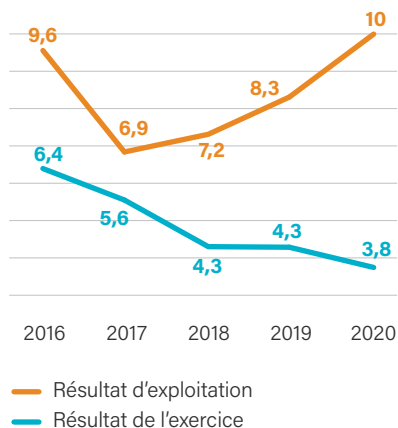
ACTIVITÉ COURTAGE

Commissions nettes de rétrocessions (en k€)

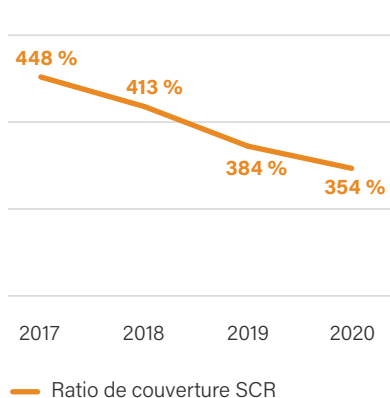


DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

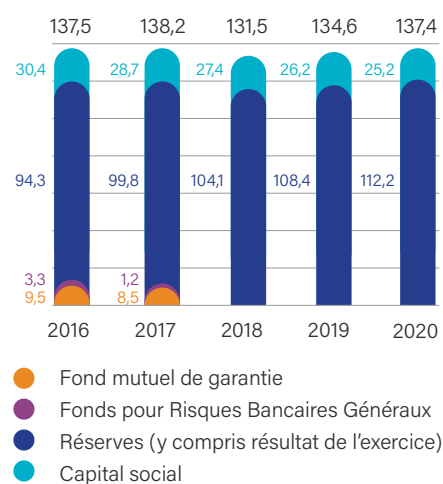
Évolution des résultats (en M€)



Évolution du ratio de solvabilité (en %)



Évolution des fonds propres consolidés (en M€)



LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

RÉSISTANCE DU MARCHÉ IMMOBILIER DANS UN CONTEXTE DE CRISE INÉDIT

En 2020, la crise sanitaire sans précédent qu'a traversé la France a paralysé son économie et le marché de l'immobilier n'a pas fait exception. Les professionnels de l'immobilier et leurs clients ont dû affronter notamment lors du premier confinement, des situations jusque-là inconnues : visites de biens annulées, déménagements interdits, états des lieux impossibles, projets d'achat et/ou de vente reportés, chantiers à l'arrêt, retards d'instruction (permis de construire, demandes de prêts, signatures des actes notariés ...).

Cette situation a notamment affecté le volume de transactions réalisées au cours de l'exercice. Si 2019 a été une année record avec un volume de ventes qui s'est hissé pour la première fois au-dessus du million d'opérations sur le marché de l'existant, à 1 059 000 unités,

2020 a connu à 900 000 ventes environ, une baisse de l'ordre de 20% des transactions sur le marché de l'existant.

Pourtant, le marché de l'immobilier résiste. « Nous avons assisté à une exceptionnelle et même surprenante résistance du marché immobilier », commente Jean-Marc Torrolion, Président de la FNAIM. Les taux observés sur le marché du crédit aux particuliers restés bas à 1,17 % en moyenne, contre 1,13 % fin 2019, ont sans conteste favorisé cette situation. Les prix sont par ailleurs restés indifférents aux variations de volume.

Le prix du mètre carré signé a ainsi continué de progresser. Il s'établissait en fin d'année à 3 860 €, en hausse de 5,9 % en moyenne par rapport à la même période l'année précédente (4,4% en 2019), selon le baromètre LPI/

Se Loger. En cause : la raréfaction de l'offre, le durcissement de l'octroi des prêts bancaires au second semestre et des vendeurs toujours confiants qui proposent des prix de vente ambitieux.

Le marché du neuf, fortement impacté par l'arrêt brutal des chantiers et le blocage des permis de construire, a vu son stock de logements fondre : à fin septembre 2020, seulement 58 539 logements avaient été mis en vente depuis le début de l'année 2020 contre 85 694 à la même époque l'année précédente. Le manque d'offre nouvelle a généré mécaniquement une pression sur les prix : en septembre 2020, les prix avaient enregistré une croissance de 3.7 % sur un an pour l'ensemble du marché, contre + 2.4 % un an plus tôt sur la même période (baromètre LPI/ Se Loger).

INDICATEURS ÉCONOMIQUES, AU 31/12/2020

- 8,3 %
**DE CROISSANCE
DU PIB
SUR 1 AN**

**+ 1,3 %
EN 2019**

8,0 %
TAUX DE CHOMÂGE

**CONTRE 8,1%
EN 2019**

900 000
**TRANSACTIONS
DANS L'EXISTANT**

**-20 %
SUR 1 AN**

+ 5,9 %
**VARIATION
DU PRIX DU M²
SUR 1 AN**

**CONTRE 3,1%
EN 2019**

LA CRISE SANITAIRE, ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSFORMATION DIGITALE DES AGENCES IMMOBILIÈRES

Le premier confinement a imposé une réorganisation des agences immobilières : signature de mandats et compromis de vente à distance, accélération des visites virtuelles, assemblées générales de copropriété en visioconférence...

Les professionnels de l'immobilier se sont dotés d'outils technologiques performants et ont adopté de nouvelles pratiques. Par exemple, plusieurs réseaux de transaction ont débuté leurs premières estimations en visioconférence.

Sur le marché de l'administration de biens, de grands groupes comme de nouvelles start-ups ont développé des plateformes 100 % digitales afin d'améliorer la qualité de service en gestion locative.

Leur objectif : proposer aux clients, qu'ils soient copropriétaires, propriétaires bailleurs ou locataires, de bénéficier d'informations concernant leurs biens et la gestion de leurs comptes via une application smartphone (documentations comptables, suivi des paiements ou des sinistres, versement des loyers...).



“ L'expérience de la crise sanitaire mondiale a amplifié ces besoins de liens : jamais le digital n'a eu un rôle aussi essentiel dans le maintien de la relation entre une entreprise et ses parties prenantes ”

Philippe Salle,
Président du groupe Foncia.



ZOOM SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EN COPROPRIÉTÉ

Selon une étude menée par IFOP / Hello Syndic entre juin et octobre 2020, 92 % des assemblées générales prévues ont eu lieu cette année grâce à la visioconférence, engendrant en moyenne 39 % de temps gagné (une AG digitale durant en moyenne 1h29 contre 2h27 pour une AG en présentiel). En outre, les assemblées générales digitales ont aussi permis une plus grande flexibilité sur les horaires (de 8 h à 22 h) et la doyenne des copropriétaires ayant participé à une AG en visioconférence est âgée de 89 ans !

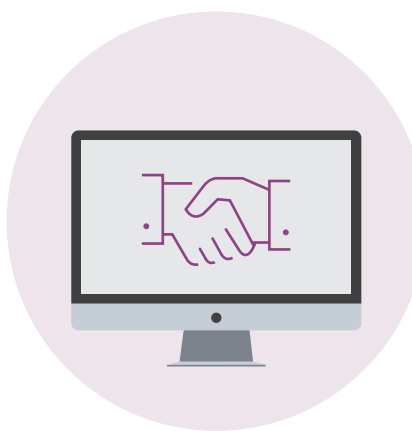
UNE ANNÉE CHEZ GALIAN

**1 200
clients**

ont sollicité GALIAN
et bénéficié d'un
accompagnement
sur-mesure
en 2020.

AUX CÔTÉS DE NOS CLIENTS-SOCIÉTAIRES TOUT AU LONG DE LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

Face à l'urgence de la situation, GALIAN a choisi, dès mars 2020, d'accompagner ses clients-sociétaires en mettant à leur disposition une cellule d'aide et de conseil. Le groupe a maintenu l'ensemble de ses activités et a adapté son organisation interne. Les équipes, joignables par téléphone et par mail, sont restées plus que jamais mobilisées durant toute la période.



MARS-MAI

Mise en place d'une cellule de soutien

Les équipes GALIAN et FNAIM se sont unies pour proposer une plateforme d'aide aux professionnels de l'immobilier. Les clients ont pu interroger nos experts sur :

- Les mesures de soutien proposées par le gouvernement,
- La mise en place de l'activité partielle au sein de l'entreprise,
- Les leviers pour la préservation de la trésorerie,
- Des conseils relatifs à l'organisation interne de l'entreprise,
- Des problématiques liées à leurs métiers.

AVRIL

Aménagement de l'espace client, publication d'outils "FAQ" et de vidéos en e-learning

FAQ relative
aux paiements
des loyers



FAQ recensant
les principales demandes
formulées via la cellule
de soutien



E-learning thématiques
pour un accompagnement pendant
et après le confinement



Exemple :
mieux gérer votre trésorerie en temps de crise



NOVEMBRE

Réactivation de la cellule de soutien

Engagées à répondre dans un délai de 24h, les équipes GALIAN se sont à nouveau mobilisées. Des appels sortants vers les clients les plus vulnérables ont également été passés afin d'identifier leurs besoins, notamment ceux ayant recours majoritairement à l'activité de transaction et à la location saisonnière.

En 2021, le dispositif s'est poursuivi avec la création d'un observatoire des loyers et un soutien aux professionnels ayant majoritairement recours aux locations saisonnières.



RÉCOMPENSER LES CRÉATEURS D'AGENCE IMMOBILIÈRE EN 2020

200 créateurs d'entreprise ont été admis en garantie financière chez GALIAN en 2020.

Le groupe a souhaité valoriser cette démarche entrepreneuriale en leur offrant un an de formation à la prévention contre les risques de mise en cause de leur RCP ou 6 mois d'abonnement au service e-bibliothèque juridique.



LES PRODUITS ET SERVICES GALIAN

GALIAN, acteur historique de la garantie financière et assureur, digitalise ses services et accompagne ses clients dans la prévention des risques professionnels.

LA GARANTIE FINANCIÈRE

Fin 2020, 10 757 clients-sociétaires sont bénéficiaires de la garantie financière délivrée par GALIAN Assurances pour protéger les fonds reçus de leurs clients, contre 10 554 clients en 2019.

Le volume des engagements délivrés s'élève à 9,68 milliards d'euros contre 9,07 milliards d'euros fin 2019, soit une variation de + 6,75 %.

Le saviez-vous ?

L'équipe en charge des audits s'assure de la représentation des fonds garantis, veille à la bonne maîtrise des risques des cabinets et apporte également des conseils aux dirigeants.

La gestion et la surveillance des risques

Le risque garantie financière de GALIAN Assurances est resté maîtrisé.

Le dispositif actuel de surveillance du portefeuille permet un accompagnement au quotidien :

- A distance, par l'équipe des chargés d'affaires risques qui réalise un suivi personnalisé des dossiers.
- Sur site, l'équipe des auditeurs a effectué 1 550 audits environ (20 % de moins qu'en 2019, en raison de la crise sanitaire). La mise en place d'audits à distance a malgré tout permis de maintenir un rythme soutenu des cabinets audités.

Au cours de l'exercice 2020, 1 261 clients-sociétaires ont fait l'objet d'une surveillance particulière.

Au global, **5 sinistres** ont été enregistrés pour un **montant de près de 176 000 euros**.

Sociétaires	Ville	Activités sinistrées	Montant de garantie (en €)	Montant du sinistre (en €)	Nombre de mandants concernés
VAR IMMOBILIER Francis VOARINO	SAINT-RAPHAEL (83700)	GESTION	160 000	14 349	5
GESTION VALUE Sophie FOVEAU	MAUBEUGE (59600)	GESTION	1 000 000	88 176	121
IMMO-CONSEIL Philippe DUBOIS	BOURGES (18000)	SYNDIC	120 000	13 091	1
EST'IMMO Estelle ALBARRACIN	SAINT MAXIMIN LA STE BAUME (83470)	GESTION / SYNDIC	240 000	48 076	4
IMMO POINTE A PITRE Charles POLICAND	POINTE A PITRE (97110)	GESTION	440 000	11 866	8
TOTAL			1 960 000	175 558	139

LE CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

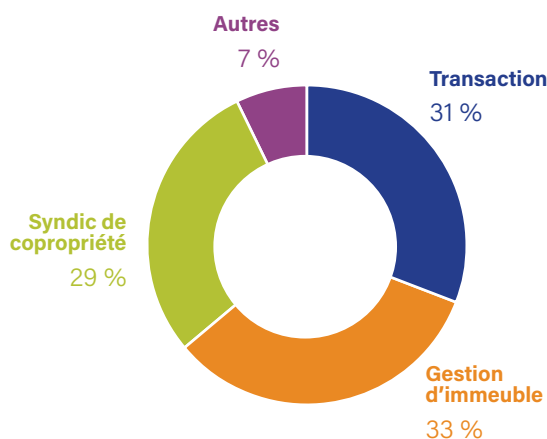


En 2020, 1 073 sinistres ont été déclarés contre 1 198 en 2019.

Durant les 5 dernières années, les sinistres déclarés relatifs à la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle ont concerné majoritairement l'activité de gestion d'immeubles, en particulier la garantie des loyers impayés (refus de prise en charge par l'assureur suite au non-respect des conditions contractuelles).

Les syndics de copropriété sont également impactés pour 29 % des sinistres en raison du « manquement pour arrêter un dommage » (dégâts des eaux, problèmes d'infiltrations en façade...).

Les sinistres déclarés chez les transactionnaires concernent majoritairement les vices cachés (fissures cachées, terrain inconstructible...).



- **Transaction**, notamment vices cachés (infiltration, humidité, fissures cachées, terrain inconstructible,...)
- **Gestion d'immeuble**, par exemple garantie des loyers impayés (refus de prise en charge par l'assureur suite à non respect des conditions contractuelles)
- **Syndic de copropriété**, par exemple manquement pour arrêter un dommage.
- **Autres** : RC exploitation

de l'offre assurance RCP

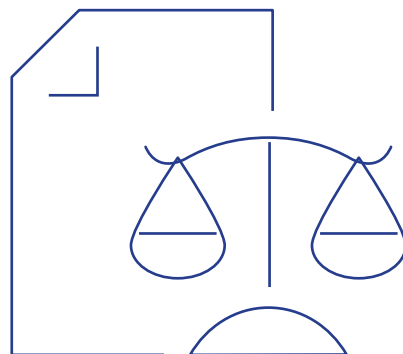
Chaque client-sociétaire a accès à un espace dédié pour la déclaration et le suivi de ses sinistres, accessible via son espace client GALIAN.

Cette plateforme offre aux clients un gain de temps et une optimisation dans la gestion de leurs sinistres. En cas de besoin, un numéro d'assistance reste à la disposition du client-sociétaire pour toute précision.

LA PROTECTION JURIDIQUE GALIAN

La protection juridique couvre le professionnel de l'immobilier dans la gestion d'un litige lié à son activité, qu'il soit victime ou responsable du dommage (assignation pour concurrence déloyale, vente d'un bien entre particuliers malgré la signature d'un mandat de vente par un professionnel...). Cette assurance prend en charge le litige en privilégiant sa résolution à l'amiable. En cas d'échec, l'assurance supporte les frais de la procédure judiciaire, tels que les frais d'expert ou encore les honoraires d'avocat et d'huissier.

Ce contrat a été mis en place en partenariat avec Groupama Protection Juridique (SFPJ).



Le + de l'offre Protection juridique

L'accès à Digidroit, une banque de documents juridiques en ligne

Digidroit met à disposition des professionnels les documents nécessaires à leurs activités : contrats de travail types, lettres-types, réglementation, jurisprudence... Les contenus regroupés par thématique abordent les problématiques de la gestion d'une entreprise dans sa globalité : fiscalité, droit du travail, cessation d'activité, comité d'entreprise, relations commerciales...

A laptop screen showing a video presentation. The screen displays the text 'Prévention Responsabilité Civile Professionnelle' and an illustration of a person standing in a room with desks and computers.

NOUVEAUTÉ 2020

GALIAN a conçu une vidéo à destination de ses clients-sociétaires pour leur permettre de mieux comprendre les différences entre leur couverture protection juridique et leur contrat d'assurance RCP.





L'E-BIBLIOTHÈQUE JURIDIQUE GALIAN

Dans ce contexte de crise, les professionnels de l'immobilier ont recherché des outils simples et pratiques pour faciliter leurs démarches quotidiennes. L'e-bibliothèque juridique GALIAN, commercialisée depuis 2018, répond à ce nouveau besoin. La plateforme 100 % digitalisée développée par MODELO propose plus de 60 modèles d'actes et de documents juridiques pour accompagner les clients-sociétaires dans leurs activités quotidiennes. Ils peuvent également opter pour la signature électronique ou encore les lettres recommandées électroniques.

Régulièrement mis à jour pour garantir une conformité avec la réglementation en vigueur, ce service a mis à disposition des clients, au printemps 2020, des documents adaptés à la gestion de la crise : avenant au bail commercial et annulation ou report de loyers, avenant à une offre d'achat acceptée etc.

Le + de l'offre e-Bibliothèque juridique

Flexible et sans engagement, cette plateforme juridique permet au professionnel de l'immobilier de souscrire ou de suspendre son contrat à tout moment.

L'ASSURANCE CYBERSÉCURITÉ

GALIAN a régulièrement sensibilisé ses clients-sociétaires au cours de l'année 2020 sur le nombre de cyberattaques survenues chez des professionnels de l'immobilier mais aussi dans d'autres secteurs sensibles.

Pour accompagner ses clients en cas de dommages, GALIAN propose une assurance cybersécurité incluant trois volets :

- l'assistance et gestion de crise, avec notamment l'intervention d'un cyber-expert pour restaurer le système d'information,
- la couverture responsabilité civile en cas d'atteintes aux données personnelles par exemple,
- les garanties dommages et frais, de la récupération des données à la perte d'exploitation.

Le + de l'offre Cybersécurité GALIAN

Modulable, le contrat cybersécurité GALIAN propose différents formules et plafonds de garanties. Cette offre a été construite en partenariat avec le courtier Gras Savoye et l'assureur AIG.





LA GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

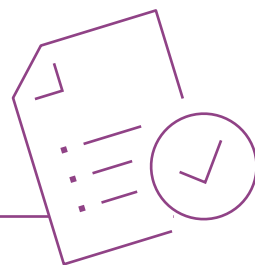
La garantie des loyers impayés (GLI) avec ses composantes défense-recours et détériorations immobilières, est **l'un des produits phares de la gamme de GALIAN Assurances** pour les professionnels de l'immobilier qui veulent garantir à leur mandant la sécurité du revenu attaché au bien qu'ils gèrent.

Avec la crise sanitaire, les propriétaires ont davantage pris conscience de la fragilité d'une caution personne physique qui ne protège pas des aléas de la vie.

C'est pourquoi GALIAN a mené en 2020 plusieurs campagnes de sensibilisation auprès de ses clients et de leurs mandants, en rédigeant un livre blanc à destination des professionnels : « Comment sécuriser les revenus de vos bailleurs ? ». Des infographies ont également été publiées : impacts d'une procédure judiciaire pour un bailleur avec ou sans GLI, comparaison entre la garantie VISALE et la GLI...

NOUVEAUTÉ 2020 L'INDEMNISATION MENSUELLE ACCESSIBLE À TOUS LES CLIENTS

Jusqu'en 2020, l'indemnisation des sinistres en garantie des loyers impayés s'effectuait chaque trimestre. GALIAN Assurances a tenu compte des attentes des professionnels et des propriétaires pour améliorer sa qualité de service, en lançant l'indemnisation mensuelle. Ainsi, les professionnels qui le souhaitent peuvent désormais recevoir mensuellement les indemnisations destinées à leurs mandants.



Le + de l'offre GLI GALIAN : l'obtention d'un agrément en ligne, offert et inclus dans l'offre

Disponible via l'espace client, GALIAN a créé pour les gestionnaires locatifs une plateforme 100 % digitale de gestion des dossiers locataires et de demande d'agrément.

L'objectif de l'agrément : garantir systématiquement la prise en charge du sinistre au moment de la prise à bail du logement.

COMMENT FONCTIONNE CETTE PLATE-FORME ?

Dans les 24 heures suivant l'envoi du dossier locataire sur monespace.galian.fr, GALIAN Assurances vérifie sa **complétude** dans les termes des conditions générales du contrat Garantie des Loyers impayés, la **solvabilité** du locataire et l'**authenticité des documents**.

Cette démarche qui reposait presque toujours exclusivement sur la responsabilité des agences, est désormais assumée par GALIAN Assurances, ce qui écarte tout risque de non prise en charge d'un sinistre, selon le principe « **certification vaut indemnisation** ».

80 % des clients
proposant la GLI utilisent
le service

90% des demandes d'agréments
sont acceptées en 24 heures

15 % des dossiers sont refusés
pour documents falsifiés

Données au 31/12/2020



GALIAN ASSURANCES SE DOTE D'OUTILS INTERACTIFS POUR DÉPLOYER SES FORMATIONS ASSURANCE ET SA PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES DE MISE EN CAUSE DE LA RCP

GALIAN a souhaité donner plus de visibilité à son offre de formations assurances en les regroupant au sein d'un catalogue de formations, accessible sur l'espace client.

5 CLASSES INTERACTIVES SONT PROPOSÉES :

Les nouveaux adhérents

En 2020, GALIAN a intégré dans son processus d'adhésion un rendez-vous de 2 heures pour présenter le rôle du garant financier et informer sur les assurances incontournables pour le cabinet et ses clients. Ce temps d'échange est l'occasion pour le client-sociétaire de remonter ses attentes et pour les équipes GALIAN d'identifier de futurs besoins.

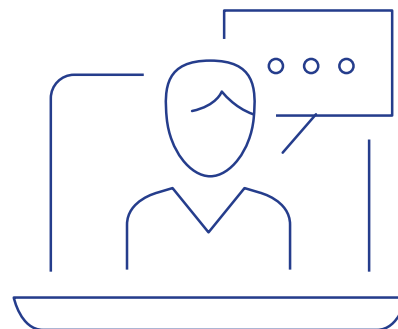
Les créateurs d'agence

GALIAN tient tout particulièrement à former les créateurs d'agence, jeunes clients-sociétaires. Le groupe souhaite donner à ces professionnels les moyens de pérenniser leur activité. Les formations « Créateurs » ont donc pour objectif de les sensibiliser à leurs obligations au regard de la loi Hoguet et de leur délivrer des conseils de base dans le domaine de la gestion de leurs activités.

Les professionnels et l'assurance

Dans le cadre de la formation continue, GALIAN a également développé des formations aux principes généraux de la distribution de produits d'assurance, proposées dans le cadre de la Directive de Distribution d'Assurance (DDA), laquelle impose aux professionnels le respect de principes essentiels (devoir d'information et de conseil, recueil des exigences, formalisme...). Les professionnels garantis par GALIAN respectent ainsi pleinement le cadre réglementaire en vigueur pour ceux qui proposent une offre d'assurance à leurs mandants.

Plusieurs formats ont été créés : webinaires à destination des sociétaires, visioconférences dédiées aux bailleurs pour accompagner le professionnel de l'immobilier dans sa démarche de conseil, modules spécifiques sur la garantie des loyers impayés ...



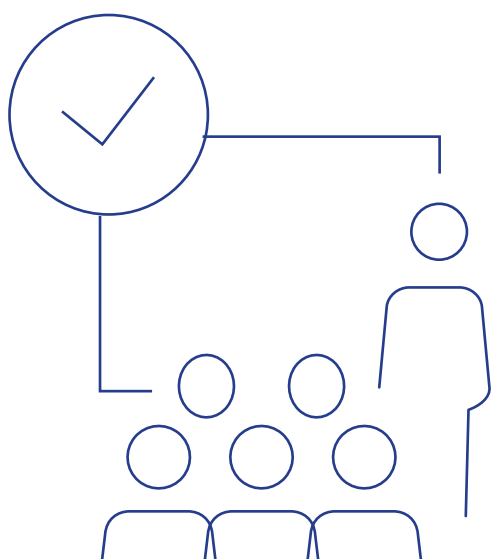
En 2020, les équipes GALIAN ont dispensées **1 800 séances** de formations assurances et prévention RCP auprès de **2 900 professionnels**.





La formation sur le contrôle interne

Fort de son expérience en matière de maîtrise des risques avec la réalisation de plus de 2 000 audits par an, GALIAN propose à ses sociétaires un partage de compétences dans le domaine du contrôle interne, notamment dans la gestion et le suivi des fonds mandants. Sans pré-requis comptable particulier, cette formation vise à acquérir une méthode d'organisation, accompagnée d'outils pratiques pour la mise en place immédiate d'un dispositif de contrôle interne pertinent.



La prévention à la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle

GALIAN poursuit le déploiement de son dispositif de prévention imaginé et mis en place depuis près de vingt ans. Les modules proposés sont régulièrement mis à jour et prennent en compte l'expérience professionnelle (jeunes créateurs, professionnels expérimentés). Ces sessions traitent notamment des grandes obligations réglementaires permettant aux professionnels d'éviter d'engager leur responsabilité.

Une nouvelle page « me former » sur l'espace client

Depuis 2019, chaque professionnel s'inscrit en ligne aux journées de prévention RCP. Il peut également payer, télécharger son attestation de formation continue et connaître les futures dates de formation, en accédant au calendrier régulièrement mis à jour.

L'e-Mo RCP, newsletter juridique phare du groupe, lue chaque quinzaine par + de 5 000 clients

Deux jeudis par mois, la newsletter e-MO RCP rédigée en partenariat avec M^e Cyril Sabatié a pour objectif d'illustrer, dans un format très synthétique, des cas de jurisprudence et de rappeler les grandes obligations réglementaires pour éviter à tout professionnel d'engager sa responsabilité.



LES PERSPECTIVES 2021

Le choc causé par la crise sanitaire à l'économie française et aux marchés immobiliers a imposé une révision approfondie du plan d'affaires et de gestion des risques du groupe GALIAN. La gouvernance du groupe a élaboré un nouveau plan stratégique pour la période 2021-2023, sans attendre la fin du plan stratégique en cours, afin de tenir compte des effets de la crise sur le développement à trois ans du groupe.

NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2023

Assureur de référence des professionnels de l'immobilier, GALIAN axe son nouveau plan stratégique autour de quatre orientations clés : développer une culture d'entreprise centrée sur la relation client, renforcer le positionnement du groupe sur chacun de ses marchés, moderniser le système d'information et renforcer l'efficacité opérationnelle. Pour ce faire, GALIAN capitalise sur ses 4 valeurs : professionnalisme, accompagnement, considération et simplicité.

CRÉATION D'UN PROGRAMME DÉDIÉ À LA RELATION CLIENT

Le programme Relation Client se déroulera tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique. Mobilisant un grand nombre de collaborateurs, il a pour objectif de simplifier les parcours de souscription, de gestion et d'indemnisation, de digitaliser les tâches à faible valeur ajoutée et pour ce faire, d'adapter son architecture informatique.

Ce projet ambitieux est rendu possible par la mise en place d'un programme de formation et d'accompagnement au changement animé par le département des Ressources humaines : culture d'entreprise centrée client, sensibilisation à la méthode agile, intégration de nouveaux savoir-faire digitaux, nouvelles méthodes de travail adaptées aux clients...

NOUVELLE IDENTITÉ ET MODERNISATION DU GROUPE

Mené tout au long de l'année 2020, le projet « plateforme de marque » verra le jour au printemps 2021. GALIAN s'est entouré d'une agence de communication spécialisée en identité de marque pour réaffirmer son positionnement de leader en garantie financière, son ADN coopératif et son rôle d'assureur spécialiste des professionnels de l'immobilier. La nouvelle identité de GALIAN devra traduire la modernisation du groupe et incarner notamment l'une de ses valeurs phare, la simplicité, faisant écho aux travaux réalisés dans le cadre du programme Relation client. Le site galian.fr, dont la refonte débute au 2^{ème} trimestre 2021, incarnera notamment cette nouvelle identité.



LE RAPPORT DE GESTION



LYON

TOULOUSE

NICE

L'année 2020 a été principalement marquée par les effets de la crise sanitaire sur les activités du Groupe GALIAN, qui a su prendre les mesures nécessaires pour garantir la continuité de ses activités. Les mesures exceptionnelles mises en place lors du premier confinement, puis tout le long de l'année, ont permis au Groupe de maintenir **un bon niveau de résultat au titre de 2020.**

SOMMAIRE

26

Les résultats financiers du groupe

29

Les comptes consolidés de GALIAN

32

Annexes aux comptes consolidés

50

Les comptes sociaux de GALIAN

55

Annexes aux comptes annuels

61

Annexe sur le gouvernement d'entreprise

64

Les rapports des commissaires aux comptes



BIARRITZ

LA RÉUNION



LES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

■ LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2020, le **résultat net du groupe GALIAN s'établit à 3 780 K€** (4 304 K€ fin 2019).

Produits d'exploitation courants : ils s'élèvent à 67 404 K€ contre 62 873 K€ en 2019 (+ 4 531 K€, + 7 %).

On relève notamment que :

- **les primes acquises, à 36 940 K€, augmentent de 1 293 K€, en raison de la progression de l'activité garantie financière et de l'activité garantie des loyers impayés.**
- **Les produits des autres activités**, à 12 158 K€, diminuent de 665 K€ en raison d'un moindre développement des commissions de courtage (- 827 K€, - 8 %).
- **Les autres produits d'exploitation** à 18 178 K€, progressent de 4 121 K€ (+ 29 %). Cette variation s'explique par :
 - **Les produits non techniques de l'activité assurance** : à 6 092 K€, ils progressent de 1 688 K€ en raison principalement de l'amélioration des provisions pour risques et sur créances douteuses.
 - **Les produits des autres activités (essentiellement les frais refacturés par GALIAN Courtage)** : à 12 086 K€, ils progressent de 2 482 K€ (+ 25 %) en raison du développement des activités.
- **Les produits financiers nets de charges** : à 127 K€, diminuent de 218 K€, en raison de la baisse des rendements des titres monétaires et obligataires et de l'évolution des marchés.

Charges d'exploitation courantes : elles s'élèvent à 57 454 K€ contre 54 617 K€ en 2019 (+ 2 837 K€, + 5 %). On observe que :

- **Les charges de prestations d'assurance nettes de réassurance**, à 6 763 K€, se dégradent de 1 958 K€ en raison principalement d'une évolution défavorable des provisions pour sinistres à payer de la GLI intégrant les effets de la crise sanitaire.
- **Les frais de gestion**, y compris les chargements de gestion de sinistres des activités assurances et des autres activités, s'élèvent à 48 263 K€ (+ 2 238 K€, + 5 %). Cette variation prend en compte à hauteur de 1 754 K€, les frais refacturés par GALIAN Courtage au groupement de fait. Retraitées de la refacturation interne, les charges d'exploitation y compris les chargements de gestion n'augmentent que de 484 K€.

Le résultat d'exploitation courant ressort à 9 950 K€ contre 8 256 K€ (+1 694 K€, +21 %).

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 5 219 K€ contre 1 181 K€ en 2019. Il comprend essentiellement des amortissements exceptionnels consécutifs à la mise au rebut des derniers lots informatiques du projet PALOMA (3 584 K€) et des passages en perte de créances sur clients douteux (sinistres et autres créances).

L'impôt sur les résultats s'élève à 951 K€ contre 2 770 K€ en 2019.

■ LE BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2020, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 184 104 K€ contre 173 385 K€ fin 2019 (+ 10 718 K€). On relèvera principalement :

À l'actif :

La baisse des « Actifs incorporels » de 6 076 K€ liée essentiellement à la sortie des immobilisations relatives au projet PALOMA.

La hausse des « Placements des entreprises d'assurance » de 27 644 K€ en raison de plusieurs acquisitions immobilières via des SCI pour 23 045 K€ et d'investissements dans des titres de placement à hauteur de 4 598 K€.

La diminution des « Créances sur les entreprises du secteur bancaire » de 17 178 K€ en raison principalement du financement des acquisitions immobilières sous la forme d'augmentation de capital.

L'augmentation des « Autres créances » de 7 086 K€ en raison essentiellement des mouvements de facturation intra-groupe

Au passif :

L'augmentation des « Capitaux propres du Groupe » à hauteur de 2 803 K€ (capital social, réserves et résultat de l'exercice).

La hausse des « Provisions techniques brutes » pour 1 931 K€ essentiellement liée aux conséquences de la prise en compte du contexte de la situation sanitaire sur les produits de Garantie des Loyers Impayés.

La baisse des « Provisions pour risques et charges » pour 2 859 K€ en raison de la reprise de la provision pour sinistres éventuels de 1 599 K€ et d'autres provisions pour risque à hauteur de 1 573 K€. Une augmentation des « dettes envers les entreprises du secteur bancaire » de 4 385 K€ en raison notamment de la souscription de deux emprunts à hauteur de 5 500 K€ diminuée des remboursements de l'année.

La hausse de 5 317 K€ des « Autres dettes », en raison principalement des comptes intra-groupes.

La baisse de 1 095 K€ des « Comptes de régularisation – passif », en raison essentiellement de la sortie des surcotes-décotes sur titres échus.

DETTES FOURNISSEURS ET CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées H.T	0	0	0			0						
Pourcentage du montant total des achats H.T de l'exercice		0 %	0 %	0 %	0 %	0 %						
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires H.T de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues				0								
Montant total des factures exclues				0								
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.446-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)					

Les créances clients non soldées au 31 décembre 2020 concernent des opérations intragroupes dont le dénouement aura lieu au cours de l'exercice 2021.

PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier consolidé est valorisé fin 2020, sur la base de la moyenne de deux expertises pratiquées par des cabinets indépendants, à 115 570 K€ contre 86 885 K€ fin 2019. Il ressort de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable consolidée du patrimoine immobilier (après retraitement des plus-values d'apport aux SCI intragroupe), une plus-value latente nette de 60 976 K€.

Dans les comptes sociaux des SCI, il ressort de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable des immeubles transférés, une plus-value latente nette de 34 029 K€.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ II PRÉVOIT DEUX NIVEAUX DE MARGE DE SOLVABILITÉ :

Le taux de couverture du MCR (minimum de capital requis)

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise était autorisée à poursuivre son activité. Au 31 décembre 2020, le MCR s'établit à 10 694 K€ pour un montant de fonds propres éligibles de 151 303 K€. Le taux de couverture du MCR par les fonds propres éligibles est égal à 1 415 % (contre 1 535 % estimé à fin 2019).

Le taux de couverture du SCR (capital de solvabilité requis)

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles permettant aux entreprises

d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arriveront à échéance. Au 31 décembre 2020, le SCR s'établit à 42 777 K€. Le taux de couverture du SCR par les fonds propres éligibles ressort à 354 % (contre 384 % fin 2019).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU RAPPORT DE GESTION

DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La Société, ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle n'effectuent pas d'activités de R&D.

ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Aucun salarié ne détient directement ou indirectement de parts dans le capital de la Société.

Il est rappelé que la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par une société ayant mis en place un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la société.



FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES – PRISE OU CESSION DE PARTICIPATIONS

En application de l'article L.233-6 C.Com et L.247-1 C.com, nous vous précisons que la Société a pris en 2020 des participations dans la SCI Galian Assurances Berri et Galian Assurances Patrimoine VII, ainsi que détaillé dans les faits marquants de l'exercice (annexe aux comptes consolidés).

Elle n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES À MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Aucun prêt de ce type n'a été consenti au cours de l'exercice 2020.

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES PARTS SOCIALES – AUTOCONTRÔLE ET PARTICIPATIONS CROISÉES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des opérations de rachat par la Société de ses propres actions effectuées au cours de l'exercice écoulé en application des dispositions des articles L. 225-208, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce.

Néant.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions suivantes ont été autorisées au cours des exercices antérieurs par le Conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce et se sont poursuivies en 2020 :

Deux conventions antérieures concernant les sociétés GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, les SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOTIE 2 PONTHEU, BOCCADOR-KLEBER, 89, BOETIE, PONTHEU 4, SAINT-MICHEL, LEPIC, GALIAN Assurances BERRI, MYRON HERRICK et VICTOR HUGO, ont eu un effet au cours de l'exercice 2020, à savoir :

1.) CONVENTION DE GROUPEMENT DE FAIT

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de notre société en date du 18 décembre 2003.

L'objet du groupement de fait est de mettre à la disposition des adhérents les services communs concourant directement et exclusivement à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA. La présente convention a pour objet de définir la nature des prestations concernées, le mode de répartition des dépenses communes et les modalités de remboursement de frais par les adhérents.

Il en résulte un produit net de 66 770 € dans les comptes 2020 de GALIAN.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOETIE 2 PONTHEU, BOCCADOR-KLEBER, 89, BOETIE, PONTHEU 4.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL

Monsieur Pierre-Paul CARETTE

Monsieur Charles DANIEL

Monsieur Hugues DEVAUX

Monsieur Stéphane GLUCKSMANN

Monsieur Bruno HOUSSIN

Madame Catherine JEUFRAX

Monsieur André LACABE

Monsieur Jean-Robert RASSE

Monsieur Philippe SELLIER

Monsieur Jean-Louis VESPERINI

Monsieur Cyril MESSIKA

Monsieur Olivier PRINCIVALLE

Monsieur François- Xavier GUIES

2.) CONVENTION D'INTÉGRATION AYANT POUR OBJET LA RÉPARTITION DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ENTRE LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de notre société en date du 18 décembre 2014.

Celle-ci a pour objet :

- de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l'ensemble ;
- d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration ;
- de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe ;
- d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

L'objectif de cette convention est de faire en sorte, en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d'en faire bénéficier la maison mère GALIAN.

Cette modification permet à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutif à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés).

Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la charge d'impôt de GALIAN intégrée dans l'impôt sur les sociétés du groupe est de 52 096 €.

Les administrateurs concernés sont les mêmes que ceux cités en point 1.

Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la Société en a été régulièrement informé pour les besoins de l'établissement de son rapport spécial. L'autorisation donnée a été motivée par le conseil d'administration au regard de l'intérêt de cette convention pour la société et les conditions financières de ladite convention ont été précisées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DE GALIAN

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

Poste	(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019	Variation (Mt)
Écart d'acquisition					
1 Actifs incorporels		22	6 056	12 133	6 076
- Portefeuille de contrats					
- Autres			6 056	12 133	6 076
2 Placements des entreprises d'assurance		23	101 874	74 230	27 644
- Terrains et constructions			54 594	31 549	23 045
- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			250	250	
- Autres placements			47 030	42 431	4 598
Placements représentant les engagements en unité de compte					
3 Placements des autres entreprises		23	27 874	28 185	311
Titres mis en équivalence					
4 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		24	29	34	5
5 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance		25	632	1 031	399
6 Créances sur les entreprises du secteur bancaire		26	22 861	40 039	17 178
7 Autres créances		27	22 442	15 356	7 086
8 Autres actifs		28	1 247	1 427	180
- Immobilisations corporelles			1 247	1 427	180
- Autres					
9 Comptes de régularisation - actif		29	1 145	1 018	126
- Frais d'acquisition reportés					
- Charges constatées d'avance			206	185	22
- Autres comptes de régularisation - actif			938	834	105
Différences de conversion					
TOTAL DE L'ACTIF			184 104	173 385	10 718



PASSIF

Poste (en milliers d'euros)	Notes	2020	2019	Variation (Mt)
1 Capitaux propres du Groupe	30	137 414	134 611	2 803
- Capital social ou fonds équivalents		25 232	26 209	- 977
- Primes				
- Réserves		108 402	104 098	4 304
- Résultat de l'exercice		3 780	4 304	- 524
Intérêts minoritaires				
Passifs subordonnés				
2 Provisions techniques brutes	31	8 622	6 691	1 931
- Provisions techniques vie				
- Provisions techniques non vie		8 622	6 691	1 931
Provisions techniques en unité de compte				
3 Provisions pour risques et charges	32	5 632	8 490	- 2 859
4 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	33	960	723	236
Dettes représentées par des titres				
5 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	35	7 524	3 139	4 385
6 Autres dettes	34	23 890	18 573	5 317
7 Comptes de régularisation - passif	36	62	1 158	- 1 095
Différences de conversion				
TOTAL DU PASSIF		184 104	173 385	10 718

HORS BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2020	2019
Engagements reçus	10 675	10 074
- Entreprises d'assurances	10 675	10 074
- Autres entreprises		
Engagements donnés ⁽¹⁾	9 712 655	9 102 995
- Entreprises d'assurances	9 712 770	9 103 110
- Autres entreprises	- 115	- 115
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
Engagements reçus	10 675	10 074
Engagements donnés ⁽¹⁾	9 712 655	9 102 995

(1) Engagements donnés sans prise en compte des garanties financières inactives (voir annexe 37)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Poste	(en milliers d'euros)	Notes	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2020	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2019	Variation en K€	Variation en %
1	Primes acquises	44-46-47	36 940			36 940	35 647			35 647	1 293	4 %
2	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	45			12 158	12 158			12 823	12 823	- 665	-5 %
3	Autres produits d'exploitation	45	6 092		12 086	18 178	4 404		9 653	14 057	4 121	29 %
4	Produits financiers nets de charges	40-45	- 37		165	127	141		205	345	- 218	-63 %
5	Total des produits d'exploitation courante	39-40-45	42 995		24 408	67 404	40 192		22 681	62 873	4 531	7 %
6	Charges des prestations d'assurance	44	- 7 141			- 7 141	- 3 738			- 3 738	- 3 404	91 %
7	Charges ou produits nets de cession de réassurance	44	- 634			- 634	- 1 895			- 1 895	1 261	-67 %
8	Charges des autres activités	39	- 2 498		- 37 734	- 40 232	- 4 221		- 33 885	- 38 106	- 2 126	6 %
9	Charges de gestion	38	- 9 446			- 9 446	- 10 748		- 130	- 10 878	1 431	-13 %
10	Total des charges d'exploitation courante	45	- 19 720		- 37 734	- 57 454	- 20 602		- 34 015	- 54 617	- 2 837	5 %
11	Résultat de l'exploitation courante	45	23 276		- 13 326	9 950	19 590		- 11 334	8 256	1 694	21 %
12	Transferts intersectoriels	3-39-45	- 14 714		14 714		- 10 696		10 696			
13	Résultat de l'exploitation courante économique	45	8 562		1 388	9 950	8 894		- 638	8 256	1 694	21 %
	Autres produits nets											
14	Résultat exceptionnel	41				- 5 219				- 1 181	- 4 038	342 %
15	Impôts sur les résultats	42				- 951				- 2 770	1 819	-66 %
	Résultat net des entreprises intégrées					3 780				4 304	- 524	-12 %
	Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence											
	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition											
	Résultat net de l'ensemble consolidé					3 780				4 304	- 524	-12 %
	Intérêts minoritaires											
	RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)					3 780				4 304	- 524	-12 %
	Résultat par action en euros					0,39				0,39		
	Résultat dilué par action (en euros)					0,39				0,39		



ANNEXES

AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

COMPTES CONSOLIDÉS

A) Conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 sur les activités du Groupe

La situation exceptionnelle liée à la pandémie mondiale de COVID-19 a contraint au cours du premier trimestre 2020 le Groupe GALIAN à prendre des mesures fortes et à adapter son organisation afin d'assurer la continuité de ses activités : déploiement du télétravail pour l'ensemble des collaborateurs, arrêt des projets non-clés, ajustement des contrats des prestataires, demande d'information sur les plans de continuité des activités des prestataires importants ou critiques, mise en place d'un dispositif de soutien aux sociétaires...

Ces mesures ont permis au Groupe GALIAN, malgré les effets de la crise sanitaire sur l'environnement économique, de maintenir un bon niveau de résultat grâce à l'activité commerciale qui s'est maintenue et à la maîtrise volontariste des frais de fonctionnement qui a permis quant à elle de compenser la dégradation de la sinistralité.

B) Création de la SCI GALIAN Assurances Berri

La SCI GALIAN Assurances Berri a été créée le 12 mai 2020 pour un montant de capital social de 100 € détenu à 99 % par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a acquis en juin 2020 des bureaux à usage locatif au 12 rue de Berri Paris 8^e.

La SCI GALIAN Assurances Berri entre en 2020 dans le périmètre de consolidation du groupe GALIAN.

C) Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN

D) Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN ASSURANCES

E) SCI GALIAN Assurances Berri

La SCI GALIAN Assurances Berri a été créée le 12 mai 2020 pour un montant de capital social de 100 € détenu à 99 % par la société GALIAN Assurances.

Elle a acquis le 2 juin 2020 des bureaux à usage locatif au 12 rue de Berri à Paris 8^e arrondissement pour un montant de 6 134 K€. Cette acquisition est financée par une augmentation de capital opérée par GALIAN Assurances en date du 10 décembre 2020 pour un montant de 6 150 K€.

F) Création de la SCI GALIAN Assurances Patrimoine VII

La SCI GALIAN Assurances Patrimoine VII a été créée le 11 septembre 2020 pour un montant de capital social de 100 € détenu à 99 % par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a été créée dans le but de porter une nouvelle acquisition d'immeuble.

G) Augmentation de capital de la SCI VICTOR HUGO (ex. SCI GALIAN Patrimoine IV)

GALIAN Assurances a souscrit 100 % de l'augmentation de capital en numéraire de la SCI VICTOR HUGO qui lui été réservé pour un montant de 7 700 K€.

H) SCI MYRON HERRICK

La société GALIAN Assurances a souscrit à l'augmentation de capital de 9.224 K€ en numéraire de la SCI MYRON HERRICK en date du 10 mars 2020. Cette augmentation est consécutive à l'acquisition en janvier 2020 des bureaux à usage locatif sise au 9-13 avenue Myron Herrick à Paris 8^e pour un montant total de 8 832 K€.

I) Projet PALOMA

A la suite de l'abandon du projet PALOMA entraînant le décommissionnement du progiciel PRIMA, la société GALIAN Assurances a mis au rebut les immobilisations incorporelles correspondantes ce qui a donné lieu à la constatation d'un amortissement exceptionnel sur l'exercice de 3 585 K€.

J) Reprise de la provision pour sinistres éventuels

Au regard de l'augmentation des risques, notamment du risque de souscription de l'activité de la garantie des loyers impayés, conséquence de la crise sanitaire, GALIAN Assurances a décidé de reprendre à hauteur de 1,6 M€ le solde de la provision pour sinistres éventuels constituée en 2017 à hauteur de 2 099 K€.

K) Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN COURTAGE

L) Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à relever.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de Galian ont été établis conformément à l'arrêté du 17 janvier 2000 portant homologation du règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des Assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC ou ANC.

Les sociétés françaises d'assurance sont régies par le Code des assurances.

Les comptes des sociétés françaises, dont l'activité ne relève pas du secteur des assurances, obéissent aux règles fixées par le Plan comptable général 2014.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances français.

MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Note 1 : méthode de consolidation

Les sociétés détenues à plus de 40 %, directement ou indirectement, sont consolidées par la méthode de l'intégration globale; les sociétés dans lesquelles la participation du groupe GALIAN est comprise entre 20 et 40 % sont mises en équivalence.

Note 2 : date de clôture

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société arrêtés au 31 décembre 2020.

Note 3 : présentation de l'information sectorielle

Les opérations réciproques entre les activités d'assurances non-vie et les autres activités ont été éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels.

Afin de déterminer un résultat économique par activité, l'impact des commissions de courtage distribuées par GALIAN Assurances à GALIAN Courtage a été retraité par l'ajout d'une ligne « Transferts intersectoriels » après le résultat d'exploitation.

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La réglementation relative aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés concernant des entreprises régies par le code des assurances, impose de consolider l'ensemble des filiales sous contrôle, y compris les entreprises à structure de comptes différente, dont l'activité se situe dans le prolongement des activités assurancielles et financières ou relevant d'activités connexes.

L'application de ces textes a conduit GALIAN à consolider par la méthode de l'intégration globale ses filiales dont elle détient le contrôle exclusif.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Activité	Méthode d'intégration	Participation directe	Participation indirecte
GALIAN	Société financière	Société consolidante		
GALIAN Assurances	Société d'assurance	Intégration globale	99,99 %	99,99 %
GALIAN Courtage	Courtier en assurance	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
SCI MARBEUF	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI BOETIE 2 PONTHEU	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI BOCCADOR-KLEBER	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI 89 BOETIE	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI PONTHEU 4	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI SAINT MICHEL	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI LEPIC	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI VICTOR HUGO	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI MYRON HERRICK	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI GALIAN Assurances BERRI	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %

Toutes les sociétés du groupe GALIAN ont leur siège social au 89, rue la Boétie 75008 Paris.



MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

BILAN

Note 4 : frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels correspondent essentiellement aux logiciels, apport en clientèle et aux immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques amorties, selon, les cas, sur une base linéaire entre 1 et 10 ans.

Note 5 : placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles (exploitation et placement) ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros œuvre (structures et charpentes), clos couvert (façades et toitures), équipements techniques (ascenseurs, traitements de l'air...), aménagements. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle (à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative) et des dépréciations.

En cas de détention jusqu'à terme, les immeubles sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques.

Immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée
Immeubles – Gros œuvre	Linéaire	65 à 125 ans
Immeubles – Façades, toiture	Linéaire	14 à 50 ans
Immeubles – Installations techniques	Linéaire	10 à 30 ans
Immeubles - Agencements	Linéaire	10 ans

En cas de cessions des immeubles, les modalités d'amortissement sont revues :

- la base amortissable se comprend comme la valeur nette comptable moins la valeur résiduelle,
- les durées d'utilité peuvent évoluer.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

Les immeubles en cours (non encore amortis) sont évalués à leur prix de revient.

Les placements immobiliers en moins-value latente ou pour lesquels il existe un indice de perte de valeur font l'objet d'un examen en vue de déterminer une éventuelle dépréciation.

Titres de participation

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée : entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est intégrée globalement, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation : entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan conformément à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- le prix de revient,
- l'actif net comptable non réévalué,
- l'actif net comptable réévalué,
- le prix d'émission de nouvelles actions,
- le prix utilisé lors de la dernière transaction,
- l'embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte liée à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement) corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes et décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus.

Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
- lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,
- lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché soit à la rentabilité attendue du placement.

Actions et autres titres à revenu variable (article R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait, d'ores et déjà, une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,

- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :

- la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
- l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
- les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flows positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective: différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Instruments financiers à terme

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme détenus par les entreprises d'assurance.

Les instruments de couverture utilisés sont des options sur taux d'intérêt de type Cap qui sont comptabilisées en stratégie de rendement.

Les primes payées sont enregistrées en compte de régularisation actif.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie.

L'étalement de la prime, rapporté au compte de résultat, s'effectue linéairement car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de manière significative des calculs réalisés sur la base du taux de rendement effectif.

Note 6 : opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée, traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de bourse à la date de clôture.

Note 7 : créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.



Note 8 : actifs corporels

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative selon les modalités suivantes :

Immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée
Agencements, Installations	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire/Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Note 9 : créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

Il s'agit des comptes courants et caisses, des dépôts de garanties ainsi que des emprunts auprès des établissements de crédits.

Note 10 : comptes de régularisation

Les postes « comptes de régularisation » actif et passif se composent principalement, des charges constatées d'avance, des surcotes et décotes. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de placements afférentes.

Note 11 : provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

Provisions techniques de l'assurance non-vie

Provision pour primes non acquises

GALIAN Assurances comptabilise une provision pour primes non acquises calculée prorata temporis, contrat par contrat, conformément à l'article R 343-7 du Code des assurances. Cette provision correspond donc à la fraction des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes ou à défaut du terme du contrat.

Provision pour primes acquises non émises

A l'inverse de la provision pour primes émises non acquises, les primes acquises non émises sont les montants de prime restant à émettre se rapportant à la période écoulée et n'ayant pas fait l'objet d'émission.

Provision pour sinistres à payer

Les provisions de sinistres sont évaluées en fonction de la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés (y compris les tardifs).

La provision pour sinistres est calculée par produit, par garantie et par millésime sans tenir compte des recours à exercer, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation distincte.

La charge brute des sinistres est estimée à partir de trois méthodes :

- La méthode Chain Ladder : Cette méthode consiste à projeter les règlements futurs à partir d'une cadence des règlements jusqu'à l'obtention de la charge ultime. Elle est utilisée pour évaluer les millésimes les plus développés des produits VERSALIS et AXELIS

- La méthode fréquence / Coût moyen : Cette méthode consiste à évaluer la charge à l'ultime par la factorisation du nombre de sinistres estimés et du coût moyen des sinistres à l'ultime. Elle est utilisée pour l'évaluation des millésimes récents du produit AXELIS
- La méthode Bornhuetter Ferguson : Cette méthode consiste à estimer le rapport sinistre à prime (S/P) brut à partir d'un S/P de référence auquel on applique des ajustements en fonction des évolutions observées en N et N-1 du portefeuille assuré sur les indicateurs fréquence des sinistres, coût moyen et tarification. Elle est utilisée pour l'évaluation des trois derniers millésimes du produit VERSALIS.

Les prévisions de recours sont estimées pour l'ensemble des produits et quel que soit le millésime à partir de la méthode Chain Ladder. La méthode consiste à projeter les taux de recours observés en appliquant les coefficients de développement (à partir de la cadence moyenne de recouvrement) jusqu'à l'obtention des taux de recours à l'ultime. Les montants des recours à l'ultime sont obtenus en appliquant ces taux à la charge brute des sinistres estimée ci-dessus par millésime et par garantie.

La provision pour sinistres à payer est complétée, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion qui, compte tenu des éléments déjà inclus dans la provision, doit être suffisante pour liquider tous les sinistres. Ce chargement s'applique également au recours à exercer.

L'estimation des frais d'indemnisation est réalisée à partir d'un modèle de durée. La méthode consiste à estimer la durée de vie restante en indemnisation pour l'ensemble des dossiers toujours en cours y compris les tardifs à laquelle est appliquée un coût d'unité d'œuvre.

Note 12 : provisions

Provisions sur risques d'exploitation

Ce poste regroupe les provisions relatives aux procédures judiciaires engagées par des tiers. Ces provisions sont déterminées dossier par dossier pour l'ensemble des assignations reçues et des frais engagés.

Provisions pour grosses réparations

Il s'agit de provisions pour gros entretien ou grandes visites identifiées par des dépenses importantes et/ou des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise.

Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature

Cette provision est calculée sur la base des créances produites nettes, dans la limite de la garantie délivrée, après déduction des contre garanties obtenues, auxquelles est appliqué le taux de passage de ce stade de risque en perte finale.

Ce taux de passage est déterminé annuellement par activité (gestion, transaction, habilitation) de manière statistique à partir des historiques de données.

Note 13 : impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôts et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la Société.

Les possibilités d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs sont analysées en tenant compte des contraintes fiscales (plafonnement d'imputation), appliquées sur l'horizon d'imputation retenu.

Note 14 : Indemnité de Fin de Carrière (IFC)

Le groupe GALIAN a externalisé auprès de SOGECAP ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2020, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 429 K€, selon la méthode de la « juste valeur ».

La valeur des engagements de retraite de GALIAN au 31 décembre 2020 est estimée à 874 K€ selon les hypothèses suivantes :

- méthode des unités de crédit projetées
- taux d'actualisation : 0,60 % ;
- tables de mortalité : TH 00-02 et TF 00-02 ;
- turn-over : faible ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % constant ;
- départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires au taux de 50 % ;

Note 15 : Impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

Note 16 : Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le dispositif du Crédit Impôt Compétitivité Emploi permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 6 % des salaires versés à l'exclusion des rémunérations supérieures à 2,5 fois le SMIC. Cette mesure vise à améliorer la compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de

reconstitution du fonds de roulement.

Les produits de ce crédit d'impôt ont été utilisés principalement pour conserver la compétitivité des produits distribués par GALIAN et maintenir au sein du Groupe le niveau d'embauche en CDI et un engagement de formation important.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat. Les entreprises qui n'ont pas utilisé tout leur CICE avant cette transformation conservent le droit de s'en servir pour le paiement des impôts de 2019 à 2021.

COMPTE DE RÉSULTAT

Note 17 : Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.

La date d'échéance des primes est en règle générale toujours fixée au 1^{er} janvier.

Seuls quelques contrats font exception à la règle et donnent lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 18 : produits financiers nets de charge

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré / Premier sorti ».

Note 19 : charges par destination

La comptabilisation des charges par destination des sociétés relevant du secteur de l'assurance, consolidées par intégration globale, est réalisée selon les dispositions contenues dans l'arrêté du 20 juin 1994.

Les frais de gestion (hors débours) sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Le mécanisme de répartition est le suivant :

1/ Segmentation des charges en :

- **frais directs** : frais affectés à une destination analytique finale rattachés le plus souvent à une direction ou un service unique opérationnel ou technique.

Ces destinations finales sont classiques des sociétés d'assurance, elles comprennent :

- les frais d'acquisition des contrats (frais d'établissement des contrats, frais des réseaux commerciaux, publicité et marketing opérationnel, frais d'analyse des admissions...),
- les frais d'administration des contrats (gestion des clients, surveillance du portefeuille, gestion de la réassurance...),
- les frais de gestion des sinistres (ouverture, suivi, règlement des sinistres...),
- les frais de gestion financière (gestion de la trésorerie, gestion des placements...).

- **frais indirects** : frais dont l'utilisation est commune à plusieurs destinations analytiques, plusieurs directions ou services et affectés à une section analytique intermédiaire. On distingue



les frais d'administration générale qui correspondent pour l'essentiel aux autres charges techniques, à savoir les frais de direction générale, d'audit interne, de contrôle de gestion ou encore de comptabilité, les frais des services généraux à savoir, la gestion du personnel, la gestion de l'informatique, la gestion de la logistique et des moyens généraux.

2/ Répartition des frais indirects

Les frais indirects sont répartis dans les destinations analytiques finales en fonction essentiellement des effectifs affectés dans les sections directes.

Note 20 : charges et produits exceptionnels

Pour les activités d'assurance et autres, les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

CHANGEMENT DE MÉTHODE ET DE PRÉSENTATION

Note 21 : changement décidé par l'entreprise

Compte tenu du retrait de l'agrément émis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour l'activité d'émission de garantie financière de GALIAN, les activités du groupe GALIAN sont depuis 2018 portées par une entité à dominante Assurance. A ce titre les comptes consolidés du groupe GALIAN sont présentés en conformité avec le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2015-09 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2000-05 du 7 décembre 2000.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Cf. Faits marquants de l'exercice p32.

BILAN

Note 22 : actifs incorporels (poste 1 de l'actif)

(en milliers d'euros)

	2019	Augmentation	Diminution	2020
Immobilisations en cours	1 515	1 017	1 321	1 212
Logiciels	18 990	693	8 377	11 305
Autres actifs incorporels	1	14		15
Valeur brute	20 506	1 724	9 698	12 532
Logiciels	- 8 373	- 6 480	- 8 377	- 6 476
Amortissements et provisions	- 8 373	- 6 480	- 8 377	- 6 476
VALEUR NETTE	12 133	- 4 756	1 321	6 056

En 2020, GALIAN Courtage a développé en interne pour 634 K€ de logiciel.

Note 23 : placements (postes 2 et 3 de l'actif)

Placements des entreprises d'assurances (poste 2 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	54 594		54 594	108 060	53 466
Placement dans les entreprises liées	250		250	250	
Actions et titres à revenu variable					
Parts d'OPCVM actions	1 992		1 992	1 910	- 82
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 432	- 152	8 280	8 716	435
Parts d'OPCVM monétaires	19 139		19 139	19 047	- 92
Autres placements	17 642		17 642	17 642	
TOTAL DES PLACEMENTS	102 048	- 152	101 896	155 623	53 727
Total des placements cotés	47 204	- 152	47 052	47 313	261
Total des placements non cotés	54 594		54 594	108 060	53 466
Part des placements d'assurance Vie					
Part des placements d'assurance non Vie					

Placements des autres entreprises (poste 3 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers					
Placement dans les entreprises liées	756		756	756	
Actions et titres à revenu variable					
Parts d'OPCVM actions					
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 000		2 000	1 976	24
Parts d'OPCVM monétaires	6 614	- 15	6 599	6 599	15
Autres placements	18 520		18 520	18 520	
TOTAL DES PLACEMENTS	27 889	- 15	27 874	27 850	39
Total des placements cotés	27 133	- 15	27 118	27 094	39
Total des placements non cotés	756		756	756	

Note 24 : part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques (poste 4 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2020	2019
Provisions techniques Vie		
- Provisions d'assurance vie		
- Provisions pour sinistres		
- Autres provisions techniques		
Provisions techniques non Vie	- 29	- 34
- Provisions pour primes non acquises		
- Provisions pour sinistres	- 29	- 34
- Provisions pour risques en cours		
- Provisions mathématiques de rentes		
- Autres provisions techniques		
TOTAL	- 29	- 34

Note 25 : créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Primes restant à émettre	344		344	293
Clients	192		192	655
Intermédiaires d'assurances	86		86	73
Autres débiteurs divers	1		1	1
Autres créances	279		279	729
Créances nées d'opérations de réassurance	9		9	9
TOTAL	632		632	1 031

La totalité des créances présentées ci-dessus a une échéance d'un an au plus.

Note 26 : créances sur les entreprises du secteur bancaire (poste 6 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Entreprises d'assurance - avoirs en banque	13 120		13 120	29 595
Autres entreprises - avoirs en banque	9 741		9 741	10 444
TOTAL	22 861		22 861	40 039

Les créances présentées ci-dessus concernent des disponibilités de trésorerie à très court terme.



Note 27 : autres créances (poste 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Entreprise d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	44		44	47
- Etat, organismes sociaux	206		206	157
- Impôts différés				112
- Créances douteuses - Sociétaires défaillants et sortants	4 885	- 4 244	642	756
- Autres créances - Débiteurs divers	10 388		10 388	3 847
Total des créances détenues par les entreprises d'assurances	15 524	- 4 244	11 281	4 919
Autres entreprises				
- Personnel et comptes rattachés	238		238	138
- Etat, organismes sociaux	1 712		1 712	93
- Impôts différés	885		885	900
- Autres créances	9 024	- 697	8 327	9 306
Total des créances détenues par les autres entreprises	11 859	- 697	11 162	10 437
TOTAL	27 383	- 4 941	22 442	15 356

Tableau de ventilation des créances par échéance

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	De un à cinq ans	à plus de cinq ans
Entreprise d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	44	44		
- État, organismes sociaux	206	206		
- Impôts différés				
- Créances douteuses GF	642	642		
Autres créances - Débiteurs divers	10 388	10 388		
Total des créances détenues par les entreprises d'assurances	11 281	11 281		
Autres entreprises				
- Personnel et comptes rattachés	238	238		
- Etat, organismes sociaux	1 712	1 712		
- Impôts différés	885			885
- Autres créances	8 327	8 327		
Total des créances détenues par les autres entreprises	11 162	10 277		885
TOTAL	22 442	21 557		885

Tableau de ventilation du poste autres créances par entreprise détentrice

(en milliers d'euros)	GALIAN	GALIAN Courtage	SCI	Valeur brute
Créances compagnies		585		585
Créances clients	3	7 261	217	7 481
Débiteurs divers	13	127	46	186
Comptes inter-compagnies	19		773	792
Valeur brute 2020	34	7 973	1 036	9 043
Dépréciation		-697	-19	-716
VALEUR NETTE 2020	34	7 276	1 017	8 327
Valeur nette 2019	59	8 078	1 168	9 306

Note 28 : autres actifs (poste 8 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Dépôts et cautionnements	15		15	50
Autres immobilisations corporelles	5 221	- 3 989	1 233	1 378
Constructions	3 734	- 2 920	814	963
Aménagements divers	154	- 101	53	67
Matériel de bureau	911	- 707	204	191
Mobilier de bureau	422	- 261	161	157
TOTAL	5 236	- 3 989	1 247	1 427

Entreprises d'assurance

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	2020 Valeur nette
Dépôts et cautionnements			
Autres immobilisations corporelles	5 083	- 3 961	1 122
Constructions	3 734	- 2 920	814
Aménagements divers	154	- 101	53
Matériel de bureau	773	- 679	93
Mobilier de bureau	422	- 261	161
TOTAL	5 083	- 3 961	1 122

Autres entreprises

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	2020 Valeur nette
Dépôts et cautionnements	15		15
Autres immobilisations corporelles	138	- 28	110
Constructions			
Aménagements divers			
Matériel de bureau	138	- 28	110
Mobilier de bureau			
TOTAL	153	- 28	125

Note 29 : compte de régularisation – actif (poste 9 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	2020 Total	2019 Total
- Intérêts et loyers courus non échus	465		434	899	730
- Frais d'acquisition reportés					
- Charges constatées d'avance	78		129	206	185
- Décote/surcote	23			23	
- Autres comptes de régularisation - actif			17	17	104
TOTAL	565		580	1 145	1 018



Note 30 : capitaux propres du groupe (poste 1 du passif)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2018	27 386		99 844	4 254					131 484
Mouvements sur l'année N	- 1 177		4 254	51					3 127
- Affectation du résultat N-1			4 254	- 4 254					
-Résultat N				4 304					4 304
-Variation de capital	- 1 177								- 1 177
-Versement du dividende									
-Écarts de conversion									
-Primes d'émission et autres									
-Autres mouvements									
Situation au 31 décembre 2019	26 209		104 098	4 304					134 612
Mouvements sur l'année N	- 977		4 304	- 524					2 803
- Affectation du résultat N-1			4 304	- 4 304					
-Résultat N				3 780					3 780
-Variation de capital	- 977								- 977
-Versement du dividende									
-Ecart de conversion									
-Primes d'émission et autres									
-Autres mouvements									
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	25 232		108 403	3 780					137 415

Note 31 : provisions techniques (poste 2 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Encaissements (+)/ décaissements (-) sur exercices antérieurs	Boni(-)/mali(+) sur exercices antérieurs	Mouvements sur millésime de l'année en cours	Situation à la clôture
Provisions techniques Vie					
- Provisions d'assurance vie					
- Provisions pour sinistres					
- Autres provisions techniques					
Provisions techniques non Vie	6 691	-5 758	1 102	6 588	8 622
- Provisions pour primes non acquises	377	-377		240	240
- Provision pour sinistres à payer	16 804	-5 769	-1 020	7 553	17 567
- Prévision de recours	-13 404	3 048	333	-2 236	-12 259
- Provision pour chargement de gestion	2 915	-2 660	1 789	1 030	3 074
- Provisions pour sinistres	6 314	-5 382	1 102	6 347	8 382
- Provisions pour risques en cours					
- Provisions mathématiques de rentes					
- Autres provisions techniques					
TOTAL	6 691	-5 758	1 102	6 588	8 622

Note 32 : provisions pour risques et charges et passifs éventuels**Provision pour risques et charges et passifs éventuels (poste 3 du passif)**

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise/ utilisation	Reprise	Situation à la clôture
Créance produite	2 093	141	508	508	1 726
Sinistres supérieurs à la garantie financière					
Sinistres éventuels	1 599		1 599	1 599	
Provision pour charges d'exploitation	889	82			971
Provision pour créances douteuses Cotisations garantie financière	2 618	169	629	629	2 157
Provision sur risques exceptionnel	465	85	380	380	170
Impôts différés		3			3
Autres provisions	826	324	546	546	604
TOTAL	8 490	803	3 662	3 662	5 632

Provision pour dépréciation (postes 2,3 et 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise/ utilisation	Reprise	Utilisation	Situation à la clôture
Placements dans les entreprises d'assurances	49	125				174
Placements des autres entreprises	2	13				15
Placements	51	138				189
Autres créances des entreprises d'assurance : Créances douteuses garantie financière	5 519	1	1 276	1 276		4 244
Autres créances des autres entreprises : autres créances	473	505	262	262		716
Autres postes de l'actif	5 992	506	1 538	1 538		4 960
TOTAL	6 043	644	1 538	1 538		5 149

Note 33 : dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 4 du passif)

(en milliers d'euros)	2020	2019
Dettes nées d'opérations d'assurance	559	463
Assurés	52	69
Autres dettes	508	395
Dettes nées d'opérations de réassurance	401	260
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
Autres dettes	401	260
TOTAL	960	723



Note 34 : Autres dettes (poste 6 du passif)

(en milliers d'euros)

	2020	2019
Entreprises d'assurance	3 479	3 755
Fonds de garantie		
Dépôts et cautionnements reçus		
Personnel et comptes rattachés	938	818
État et organismes sociaux	1 061	994
Fournisseurs	1 112	1 432
Dettes diverses	367	510
Autres entreprises	20 411	14 818
Fonds de garantie		
Dépôts et cautionnements reçus	526	427
Personnel et comptes rattachés	1 007	1 174
État et organismes sociaux	1 481	3 165
Fournisseurs	92	85
Dettes diverses	17 305	9 967
TOTAL	23 890	18 573

Tableau de ventilation des dettes par échéance

(en milliers d'euros)

	Montant brut	À un an au plus	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Entreprises d'assurance	3 479	3 479		
Fonds de garantie				
Dépôts et cautionnements reçus				
Personnel et comptes rattachés	938	938		
État et organismes sociaux	1 061	1 061		
Fournisseurs	1 112	1 112		
Dettes diverses	367	367		
Autres entreprises	20 411	20 411		
Fonds de garantie				
Dépôts et cautionnements reçus	526	526		
Personnel et comptes rattachés	1 007	1 007		
État et organismes sociaux	1 481	1 481		
Fournisseurs	92	92		
Dettes diverses	17 305	17 305		
TOTAL	23 890	23 890		

Note 35 : dettes envers les entreprises du secteur bancaire (poste 5 du passif)

(en milliers d'euros)

	2020	2019
Entreprises d'assurance	6 334	1 400
Dettes envers les établissements de crédit	6 334	1 400
Autres entreprises	1 190	1 739
Dettes envers les établissements de crédit	1 190	1 739
TOTAL	7 524	3 139

Les dettes envers les établissements de crédit portent sur l'acquisition des immeubles des SCI. L'échéance de ces dettes est répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	moins de 1 an	plus de 1 an	plus de 5 ans	2020
Entreprises d'assurance		1 284	5 050	6 334
Dettes envers les établissements de crédit		1 284	5 050	6 334
Autres entreprises		1 190		1 190
Dettes envers les établissements de crédit		1 190		1 190
TOTAL		2 474	5 050	7 524

Note 36 : comptes de régularisation – passif (poste 7 du passif)

(en milliers d'euros)	2020	2019
Entreprises d'assurance	27	351
Intérêts et loyers courus non échus		
Produits constatés d'avance		
Décote/surcote		335
Autres	27	16
Autres entreprises	35	807
Intérêts et loyers courus non échus		
Produits constatés d'avance		
Autres	35	807
TOTAL	62	1 158

Note 37 : Engagements reçus et donnés

Engagements comptabilisés

(en milliers d'euros)	2020	2019
Engagements donnés	9 712 655	9 102 995
Garantie Financière Agents Immobiliers	9 683 980	9 071 560
Garantie Financière Courtiers	28 175	30 935
Garantie financière actives	9 712 155	9 102 495
Engagements sur titres	500	500
Engagements reçus	10 675	10 074
CTG GF caution bancaire	435	285
CTG GF caution hypothécaire	10 061	9 610
CTG SIAGI	179	179

Depuis le retrait d'agrément de GALIAN en tant que société de financement et le transfert de l'activité à GALIAN Assurances, les engagements de garantie financière sont assimilés à des capitaux sous risque.

Ils n'ont donc normalement plus à apparaître en engagement hors bilan. Toutefois, afin de permettre le suivi de cet indicateur, les engagements de garantie donnés sur les garanties financières actives sont maintenus.

À l'égard des dirigeants

Néant.

À l'égard des entreprises liées

Néant.

À l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Néant.



COMPTE DE RÉSULTAT

Note 38 : charges de gestion (poste 9 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	2020 Total	2019 Total
Participation aux résultats	- 36		- 36	- 22
Frais d'acquisition	- 1 073		- 1 073	- 684
Frais d'administration	- 5 157		- 5 157	- 6 380
Autres charges techniques	- 3 181		- 3 181	- 3 661
Participation des salariés et intéressement				
Charges de gestion	- 9 446		- 9 446	- 10 748

La comptabilisation des charges par destination est explicitée dans la partie « Méthodes et règles d'évaluation », note 19.

Note 39 : autres produits et charges non techniques (postes 5, 8, 12 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	2020 Total	2019 Total
Autres produits non techniques	6 092		24 244	30 336	26 880
Commissions et report de commissions			9 414	9 414	10 241
CA SCI			2 744	2 744	2 582
Production immobilisée			98	98	310
Autres produits d'exploitation	2 640		11 514	14 155	9 802
Reprises de provisions	3 452		473	3 925	3 945
Autres charges non techniques	- 2 498		- 37 734	- 40 232	- 38 106
Honoraires et services extérieures			- 26 850	- 26 850	- 24 193
Impôts et taxes			- 1 317	- 1 317	- 1 262
Charges de personnel			- 8 030	- 8 030	- 7 769
Autres charges d'exploitation	- 2 498		- 11	- 2 509	- 4 231
Dotations aux amortissements et provisions			- 1 527	- 1 527	- 651
Sous-total	3 595		- 13 491	- 9 896	- 11 226
Transferts intersectoriels	- 14 714		14 714		
TOTAL	- 11 119		1 223	- 9 896	- 11 226

Note 40 : produits financiers nets (postes 4 et 5 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	2020 Total	2019 Total
Revenus des placements	323			323	384
Autres produits des placements	31		291	322	484
Profits provenant de la réalisation des placements	51			51	0
Produits des placements	405		291	695	868
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 159			- 159	- 132
Autres charges de placements	- 262		- 126	- 388	- 385
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 21		- 0	- 21	- 6
Charges des placements	- 442		- 126	- 568	- 523
TOTAL	- 37		165	127	345

Note 41 : résultat exceptionnel (poste 14 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2020	2019
Produits exceptionnels	1 557	208
Produits exceptionnels divers	570	23
Reprises de provision exceptionnelles	987	186
Charges exceptionnelles	-6 776	-1 390
Charges exceptionnelles diverses	-6 532	-1 113
Dotations aux provisions exceptionnelles	-244	-277
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 5 219	- 1 181

Note 42 : impôts sur les bénéfices (poste 15 du compte de résultat)

Rationalisation de la charge d'impôt au 31/12/N (en milliers d'euros)	Base	2020
Impôts sur les sociétés théorique	- 5 399	- 1 512
Base 28%	- 5 399	- 1 512
Contribution Additionnelle 3,3 %	- 749	- 25
Impact des différences permanentes	2 699	731
Impôts sur exercices antérieurs		- 56
Impôts différés		- 129
Crédit d'impôt		40
TOTAL		- 951

(en milliers d'euros)	GALIAN Social	Filiales intégrées fiscalement	Groupe d'intégration fiscale	Retraitements de consolidation	GALIAN Consolidé
Base d'impôt différé actif		-241	-241		-241
Base d'impôt différé passif		605	605	136	741
Total des bases d'impôts différés		365	365	136	500
Impôt différé de base				35	129
Impôt différé impact changement taux sur immeubles					
Impôt différé				129	129
Résultat net de l'exercice	-52	4 630	4 578	-798	3 780
Impôt sur les sociétés en compte	61	761	822	129	951
Résultat avant impôt	9	5 391	5 399	-668	4 731
Retraitements fiscaux		-2 699	-2 699	668	-2 031
Résultat fiscal	9	2 692	2 700		3 117
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	2	754	756		756
Taux moyen d'imposition	28,00 %	28,00 %	28,00 %		
Correction impact intégration fiscale	50		50		50
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal intégration fiscale	52	754	806		806
IS sur exercices antérieurs	9	47	56		56
Crédit d'impôt		-40	-40		-40
Impôt sur les sociétés en compte	61	761	822	129	951



Note 43 : honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE	BURETTE	MAZARS	TOTAL
Audit (Certification des comptes) Donnée HT	72	66	8	146
Galian		8	8	16
Galian assurances	72	46		118
Galian courtage		12		12
Autres prestations				
Galian				
Galian assurances				
Galian courtage				
TOTAL	72	66	8	146

COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Note 44 : compte technique de l'assurance non-vie (postes 1, 6, 7 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocession	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variation en €	Variation en %
Primes acquises	36 940	- 449	36 491	35 213	1 278	
Primes émises	36 804	- 449	36 355	35 478	877	
Variation des primes non acquises	136		136	- 265	401	-152 %
Part du compte technique dans les produits nets des placements	48		48		48	
Autres produits techniques						
Charges des sinistres	- 7 141	- 185	- 7 326	- 5 199	- 2 127	41 %
Prestations et frais payés	- 5 074	- 190	- 5 264	- 4 929	- 335	7 %
Charges des provisions pour sinistres	- 2 067	5	- 2 062	- 270	- 1 792	664 %
Charges des autres provisions techniques						
Participation aux résultats	- 36		- 36	- 22	- 13	
Frais d'acquisition et d'administration	- 6 230		- 6 230	- 7 064	834	-12 %
Frais d'acquisition	- 1 073		- 1 073	- 684	- 389	
Frais d'administration	- 5 157		- 5 157	- 6 380	1 223	-19 %
Commissions reçues des réassureurs						
Autres charges techniques	- 3 181		- 3 181	- 3 661	480	-13 %
Variation de la provision pour égalisation						
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	20 401	- 634	19 767	19 266	501	3 %
Participation des salariés						
Produits nets des placements hors part du compte technique	- 37		- 37	141	- 178	
Résultat de l'exploitation courante	20 364	- 634	19 730	19 407	323	2 %
Transferts intersectoriels	- 14 714		- 14 714	- 10 696	- 4 018	
Résultat de l'exploitation courante économique	5 650	- 634	5 016	8 712	- 3 696	-42 %

Note 45 : compte d'exploitation des autres activités (postes 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2020	2019
Chiffres d'affaires	12 158	12 823
Autres produits d'exploitation	12 086	9 653
Honoraires et services extérieures	- 26 850	- 24 193
Impôts et taxes	- 1 317	- 1 262
Charges de personnel (y compris participation)	- 8 030	- 7 899
Charges de gestion diverses	- 11	- 9
Dotations aux amortissements et provisions	- 1 527	- 651
Résultat d'exploitation	- 13 491	- 11 539
Produits financiers nets de charges	165	205
Résultat de l'exploitation courante	- 13 326	- 11 334
Transferts intersectoriels	14 714	10 696
Résultat de l'exploitation courante économique	1 388	- 638

AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES**Note 46 : ventilation primes acquises par nature de garantie (poste 1 du compte de résultat)**

Non VIE (en milliers d'euros)	2020	2019
Caution	36 650	35 352
Perte financière	291	295
Dommages corporels		
TOTAL	36 940	35 647

Note 47 : ventilation primes acquises par zone géographique (poste 1 du compte de résultat)

Non VIE (en milliers d'euros)	2020	2019
France	36 940	35 647
TOTAL	36 940	35 647

Note 48 : ventilation provisions techniques par nature de garantie

Non VIE (en milliers d'euros)	2020	2019
Caution	- 2 064	- 272
Perte financière	2	2
Dommages corporels		
TOTAL	- 2 062	- 270

AUTRES INFORMATIONS**Note 49 : Rémunération des mandataires sociaux**

L'ensemble des indemnités allouées aux mandataires sociaux s'est élevé à 561 530 € en 2020. Aucun prêt ni avance ne leur ont été consentis durant l'exercice.

Note 50 : Entreprises liées

Aux 31 décembre 2020, l'ensemble des entreprises liées comprises dans le périmètre de consolidation du groupe GALIAN est consolidé par intégration globale.

Note 51 : Effectif

	2020
Effectif moyen à temps plein	183
- dont direction	2
- dont cadres	129
- dont non cadres	52

La masse salariale brute 2020 s'élève à 9 247 153 €.



LES COMPTES SOCIAUX DE GALIAN

Au 31 décembre 2020, le résultat net de l'exercice de GALIAN est déficitaire de 52 K€ contre un bénéfice de 672 K€ l'année précédente. Cet écart s'explique essentiellement par la reprise en 2019 de la provision pour impôts différés à hauteur de 763 K€, conséquence de la révision du taux d'impôt différé de 28 % à 25 %.

CONCERNANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 0 K€ contre 35 K€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 35 K€ par rapport à 2019. Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 186 K€ contre 225 K€ pour l'exercice précédent, stable par rapport à l'exercice à 2019. En conséquence, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé est déficitaire de 186 K€ contre 189 K€ en 2019.

CONCERNANT LE RÉSULTAT FINANCIER

Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé s'est élevé à 283 K€ contre 405 K€ pour l'exercice précédent, soit un écart de 121 K€ qui s'explique par la baisse des rendements des titres monétaires et obligataires. Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé s'est élevé à 89 K€ contre 183 K€ pour l'exercice précédent, en baisse en raison essentiellement des surcotes décote 2019. En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé diminue de 28 K€, à 194 K€ contre 222 K€ en 2019.

CONCERNANT LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le montant total des produits exceptionnels pour l'exercice écoulé est nul en 2020 comme en 2019. Le montant total des charges exceptionnelles pour l'exercice écoulé est nul en 2020 contre un déficit de 11 K€ pour l'exercice précédent, En conséquence, le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé est nul en 2020 contre un déficit de 11 K€ en 2019.

Enfin l'**impôt sur les bénéfices de l'exercice** est une charge de 61 K€ contre un produit de 650 K€ en 2019, soit une variation négative de 711 K€. Cette évolution s'explique par la reprise en 2019 de la provision pour impôts différés à hauteur de 763 K€, conséquence de la révision du taux d'impôt différé de 28 % à 25 %.

BILAN - ACTIF

Poste Bilan - Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020			31/12/2019	Variation
		Brut	Amort, Prov	Net	Net	Net
1 Capital souscrit - non appelé						
Immobilisations incorporelles:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, logiciels						
Terrains		1		1	1	
Constructions						
Installations techniques, matériels, et outillage industriels						
Autres						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
3 Immobilisations financières (2) :	1, 2	129 766	-15	129 751	130 240	-489
3.1 Participations	1	120 701		120 701	120 453	249
3.2 Créances rattachées à des participations	1	433		433	517	-84
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
3.3 Autres titres immobilisés	1, 2	8 630	-15	8 616	9 269	-654
Prêts	1,2					
3.4 Dépôts et cautionnements	1, 4	1		1	1	
ACTIF IMMOBILISÉ	1, 2, 4	129 766	-15	129 751	130 240	-489
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production [biens et services]						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3) :						
4 Créances clients et comptes rattachés	4					
5 Autres créances	4	3 599		3 599	2 701	898
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement :						
Actions propres						
Autres titres						
6 Instruments de trésorerie	3	12 462		12 462	12 308	154
7 Disponibilités		2 694		2 694	4 282	-1 588
Charges constatées d'avance (3)						
ACTIF CIRCULANT		18 755		18 755	19 291	-536
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion Actif						
TOTAL GÉNÉRAL		148 522	-15	148 507	149 532	-1 025



BILAN - PASSIF

Poste	Bilan - Passif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
1	Capital	8	25 232	26 209	-977
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,				
	Écart de réévaluation				
	Écart d'équivalence				
	Réserves:				
	Réserve légale		5 813	5 813	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées		1 379	1 379	
	Autres réserves		106 972	106 300	672
2	Réserves	8	114 165	113 492	672
	Report à nouveau				
3	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-52	672	-725
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES		139 345	140 374	-1 029
	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	AUTRES FONDS PROPRES				
	Provisions pour risques				
4	Provisions pour charges	8ex	6 358	6 358	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 358	6 358	
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
5	Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	9	2 397	35	2 362
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours				
6	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (e)	9	41	51	-10
7	Dettes fiscales et sociales	9	295	2 013	-1 718
8	Autres dettes	9	71	701	-630
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
9	DETTES (1)	9	2 804	2 799	4
	TOTAL GÉNÉRAL		148 507	149 532	-1 025

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

Poste	Compte de résultat social en liste (en euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
	Ventes de marchandises				
	Production vendue [biens et services]				
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subvention d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			35	-35
	Autres produits				
1	PRODUITS D'EXPLOITATION	7,11		35	-35
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	HONORAIRES		-68	-105	37
	AUTRES CHARGES		-118	-71	-47
	Autres achats et charges externes		-186	-176	-10
	Impôts, taxes, versements assimilés			-45	45
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux provisions				
	Sur actif circulant: dotations aux provisions				
	Pour risques et charges: dotations aux provisions				
	Autres charges			-4	4
2	CHARGES D'EXPLOITATION	7	-186	-225	39
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-186	-189	4
	Produits financiers de participations (3)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		156	359	-203
	Autres intérêts et produits assimilés		127	45	82
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	PRODUITS FINANCIERS		283	405	-121
	Dotations financières aux amortissements et provisions		-89	-183	94
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différence négative de change				
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
	CHARGES FINANCIÈRES		-89	-183	93
	RÉSULTAT FINANCIER		194	222	-28
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		9	33	-24
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*				
	Reprises sur provisions et transfert de charges				
3	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12			
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			-11	11
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
4	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12		-11	11
5	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12		-11	11
	Participation des salariés aux résultats (V)				
	Impôts sur les bénéfices (VI)		-61	650	-711
	RÉSULTAT APRES IMPÔTS		-52	672	-725



■ TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE GALIAN

Nature des indications (en milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 412	28 703	27 386	26 209	25 232
PS1 (ex Parts sociales de base)	12 179	11 589	11 078	10 674	10 304
PS2 (ex Parts sociales de garantie)	18 233	17 115	16 308	15 535	14 929
Parts sociales d'investissement					
Nombre de parts sociales de base à 40 €	304	290	277	267	258
Nombre de parts sociales de garantie à 1,52 €	11 996	11 260	10 729	10 220	9 821
Nombre de parts sociales d'investissement à 240 €					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires	28 789	452			
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 324	-59	2 205	564	9
Impôts sur les bénéfices	-2 795	1 635	-92	-108	-52
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net	6 378	3 591	1 021	672	-52
Résultat distribué					
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	0,45	0,14		0,06	-0,01
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,52	0,31	0,09	0,06	-0,01
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	104	94			
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 013				
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 200				

ANNEXES

AUX COMPTES ANNUELS

■ FAITS MARQUANTS

A) CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE

La situation exceptionnelle liée à la pandémie mondiale de COVID-19 a contraint au cours du premier trimestre 2020 le Groupe GALIAN à prendre des mesures fortes et à adapter son organisation afin d'assurer la continuité de ses activités : déploiement du télétravail pour l'ensemble des collaborateurs, arrêt des projets non-clés, ajustement des contrats des prestataires, demande d'information sur les plans de continuité des activités des prestataires importants ou critiques, mise en place d'un dispositif de soutien aux sociétaires...

Ces mesures ont permis au Groupe GALIAN, malgré les effets de la crise sanitaire sur l'environnement économique, de maintenir un bon niveau de résultat grâce à l'activité commerciale qui s'est maintenue et à la maîtrise volontariste des frais de fonctionnement qui a permis quant à elle de compenser la dégradation de la sinistralité.

B) CRÉATION DE LA SCI GALIAN ASSURANCES PATRIMOINE VII

La SCI GALIAN Assurances Patrimoine VII a été créée le 11 septembre 2020 pour un montant de capital social de 100 € détenu à 1 % par la société GALIAN. Cette SCI a été créée dans le but de porter une nouvelle acquisition d'immeuble.

■ RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

1 – PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2014-03 modifié par le règlement n° 2017-01 du 5 mai 2017, ainsi que l'application des conventions générales et adaptations professionnelles du Conseil National de la Comptabilité PCG art 531-1/1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Principe d'indépendance des exercices (art. 8 du Code de Commerce)
- Principe de permanence des méthodes (art. 11 du C.C.)
- Principe des coûts historiques (art. 12 du C.C.)
- Principe de non compensation (art. 13 du C.C.)
- Principe de continuité d'exploitation (art. 14 du C.C.)

Les comptes annuels sont présentés avec un souci de sincérité, d'objectivité et de bonne information.

2 – MÉTHODES D'ÉVALUATION

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement calculé linéairement suivant la durée prévisible d'utilisation.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et évalués en fonction de leur valeur d'actif net ou de leur valeur d'utilité pour l'entreprise ; en cas de moins-value, une provision pour dépréciation est constatée.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Autres titres immobilisés

Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention ou l'obligation de conserver durablement.

Le principe de détermination s'appliquant à l'ensemble du portefeuille titres est le suivant :

- Comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur d'inventaire
- Les plus-values globales par catégorie de titres ne sont pas comptabilisées – Les moins-values par titres sont comptabilisées sous forme de dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées hors frais, nettes des coupons courus à l'achat. Les cessions sont valorisées selon la méthode « premier entré premier sorti ».

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur boursière du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Provisions pour risques et charges

Provision pour risques exceptionnels : Cette provision a un caractère exceptionnel.

Provision pour impôts différés : Ce poste enregistre l'impôt différé social résultant du décalage dans le temps entre la constatation des produits et des charges dans ses comptes sociaux et leurs impacts sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice. La comptabilisation de cet impôt est une option retenue par GALIAN dans ses comptes sociaux, elle est obligatoire dans ses comptes consolidés.



Impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés, calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en

2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

3 – NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 1 : Valeurs immobilisées (postes 2 et 3 de l'actif)

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1			1
Immobilisations financières	130 240	249	723	129 766
<i>Participations</i>	<i>120 453</i>	<i>249</i>		<i>120 701</i>
<i>Créances rattachées à des participations</i>	<i>517</i>		<i>84</i>	<i>433</i>
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>	<i>9 269</i>		<i>639</i>	<i>8 630</i>
<i>Prêts</i>				
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>1</i>			<i>1</i>
TOTAL	130 240	249	723	129 766

Note 2 : Amortissements et provisions (poste 3.3 de l'actif)

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	-2	13		-15
<i>Provisions - OPCVM Monétaires</i>	<i>-2</i>	<i>13</i>		<i>-15</i>
<i>S/D autres obligations (invest)</i>				
TOTAL	-2	13		-15

Note 3 : Valorisation des placements (postes 3 et 6 de l'actif)

Désignation (en milliers d'euros)	Poste actif	Valeur d'acquisition	Surcote- décote	Valeur brute* (a)	Créances rattachées (b)	Provision pour dépréciation (c)	Valeur d'actif (d=a+b+c)	Plus- values latentes (e)	Moins- values latentes (f)	Valeur de réalisation (g=a+e-f)
Comptes à terme		12 045		12 045	417		12 462			12 045
Créances sur les établissements de crédits - à terme	6	12 045		12 045	417		12 462			12 045
Obligations		2 000		2 000	17		2 017		24	1 976
Titres de créances négociables										
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3	2 000		2 000	17		2 017		24	1 976
Actions										
O.P.C.V.M. (SICAV et FCP)		6 614		6 614		-15	6 599		15	6 599
Certificats d'association										
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	6 614		6 614		-15	6 599		15	6 599
Participations et autres titres détenus à long terme	3.1	756		756			756			756
Part dans les entreprises liées	3.1									
TOTAL		21 415		21 415	434	-15	21 834		39	21 376

Note 4 : État des créances (postes 3.4, 4, 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	1	1	
Créances Client et Comptes rattachés			
Autres créances	3 599	3 599	
TOTAL	3 600	3 600	

Note 5 : Charges constatées d'avance incluses dans les postes du bilan

Cette rubrique contient l'amortissement des surcotes constatées sur les obligations en portefeuille (cf. note 2).

Note 6 : Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)

	2020
Immobilisations financières	17
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Instruments de trésorerie	417
Disponibilités	

Note 6ex : Charges à répartir

Néant.



Note 7 : Opérations avec les entreprises liées (postes 1 et 2 du compte de résultat)

Refacturation des frais communs entre les sociétés du Groupe

Dans le cadre de la convention de groupement de fait établie entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage et les SCI, organisant la mise à disposition du personnel, du matériel, ainsi que diverses prestations de services, entre les sociétés, GALIAN a réalisé des refacturations à ses filiales en 2020 et a également été refacturée par ses dernières.

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	Entreprises liées
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation	-186	-90
Dont autres achats et charges externes	-186	-90

Note 8 : Capital social et variation du capital (postes 1 et 2 du passif)

Au 31/12/2020 la composition du capital est détaillée comme suit :

Parts sociales 1 : 257.582,50 parts de valeur unitaire de 40 euros

Parts sociales 2 : 373.213,87 parts de valeur unitaire de 40 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice		
- Parts sociales de base	266 833	40 €
- Parts sociales de garantie	388 379	40 €
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		
- Parts sociales de base	257 582	40 €
- Parts sociales de garantie	373 213	40 €

a) Variation du capital souscrit

NATURE DU CAPITAL SOUSCRIT	POSTE PASSIF	31/12/2019	VARIATIONS*	31/12/2020
Capital social de base				
Capital social d'investissement				
Capital social de base non participant		1		1
Capital social de garantie				
Parts sociales 1		10 673	-370	10 303
Parts sociales 2		15 535	-607	14 929
CAPITAL SOUSCRIT	1	26 209	-977	25 232

* Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2020:

b) Variation des réserves

NATURE DES RÉSERVES	POSTE PASSIF	31/12/2019	VARIATIONS*	31/12/2020
Réserve légale		5 813		5 813
Réserve légale affectée aux plus-values long terme		1 379		1 379
Réserve facultative		106 300	672	106 972
Réserves	2	113 492	672	114 165
Report à nouveau				
RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU		113 492	672	114 165

* Affectation du résultat 2019

Note 8ex : provisions (poste 4 du passif)

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges*	6 358			6 358
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	6 358			6 358

Le solde des provisions pour risques et charges correspond aux impôts différés sur les immeubles.

Note 9 : état des dettes (postes 5, 6, 7, 8, 9 du passif)

(en milliers d'euros)

	Montant brut	À un an au plus	De un a cinq ans	À plus de cinq ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 397	2 397		
Fournisseurs	41	41		
Dettes fiscales et sociales	295	295		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	71	71		
- Surcote/Décote				
- Crédoeurs divers	1	1		
- Crédoeurs clients	69	69		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 804	2 804		

Note 10 : charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)

	Clôture	Exercice précédent
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Fournisseurs	41	41
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		

Note 11 : produits d'exploitation (poste 1 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)

	2020	2019
Chiffre d'affaires nets		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Charges refacturées au groupement de fait*		35
Reprise FRBG		
Transfert de charges		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		35
Diff reglt sociétaires		
Différence de règlement sociétaires		
Autres produits		
PRODUITS D'EXPLOITATION		35

** Charges refacturées au groupement dans le cadre de la convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, et les SCI non soumises à TVA.

Note 12 : résultat exceptionnel (postes 3, 4, 5 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)

	2020	2019
Produits exceptionnels sur opération de gestion		
Charges exceptionnelles		-11
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-11



Note 13 : impôts sur les bénéfices - intégration fiscale (poste 6 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)

GALIAN
Social

Base d'impôt différé actif	
Base d'impôt différé passif	
Total des bases d'impôts différés	
Impôt différé de base	
Impôt différé impact changement taux sur immeubles	
Impôt différé	-763
Résultat net de l'exercice	-52
Impôt sur les sociétés en compte	61
Résultat avant impôt	9
Retraitements fiscaux	
Résultat fiscal	9
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	2
Taux moyen d'imposition	28,00 %
Correction impact intégration fiscale	50
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal intégration fiscale	52
IS sur exercices antérieurs	9
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN COMPTE	61

Note 14 : engagements hors bilan

Néant

Note 15 : effectifs

Néant

Note 16 : filiales et participations

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'Affaires Hors Taxes 2019	Résultat 2019	Dividendes
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues										
GALIAN Assurances 89, rue La Boétie 75008 PARIS	103 126	17 841	99,99%	109 795	109 795			36 391	3 495	
GALIAN Courtage 89, rue La Boétie 75008 PARIS	5 000	1 741	100,00%	10 150	10 150			32 982	521	
SCI MARBEUF	5 641	-289	0,01%	0,010	0,010			334	23	
SCI BOCCADOR- TAILLANDIERS	14 830	567	0,01%	0,010	0,010			797	-6	260
SCI BOETIE 2 PONTHIEU	9 900	52	0,01%	0,010	0,010			630	219	
SCI BOCCADOR-KLEBER	9 000	1 095	0,01%	0,010	0,010			756	504	
SCI 89 BOETIE	13 696	33	0,01%	0,010	0,010			224	-12	
SCI PONTHIEU 4	800	21	0,01%	0,001	0,001			85	32	
SCI SAINT MICHEL	2 800	-31	0,01%	0,001	0,001			106	-31	
SCI LEPIC	1 900	-2	0,01%	0,001	0,001				-5	
SCI GALIAN PATRIMOINE IV	0,10	0,00	0,01%	0,001	0,001					
SCI GALIAN PATRIMOINE V	0,10	0,00	0,01%	0,001	0,001					

Les SCI sont domiciliées 89 rue la Boétie à Paris

2. Autres filiales ou participations

CPI - BIEN ICI				500 000	500 000					
----------------	--	--	--	---------	---------	--	--	--	--	--

Note 17 : rémunération des mandataires sociaux

La société n'a versé aucune rémunération aux mandataires sociaux au cours de l'exercice ; par ailleurs, aucun prêt ou avance ne leur ont été accordé en 2020.

Note 18 : honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 20.000 € hors taxes répartis par cabinet de la manière suivante :

- Cabinet Mazars : 12.500 € hors taxes
- Cabinet Sec Burette : 7.500 € hors taxes

Note 19 : comptes consolidés

Les comptes de GALIAN sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe GALIAN dont le siège se situe au 89 rue La Boétie 75008 Paris.



ANNEXE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Modalités d'exercice de la direction générale de la société

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous précisons que votre Conseil d'administration et conformément à la faculté qui lui est offerte par l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, a décidé de dissocier les fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général, ce dernier assumant la direction générale de la société.

II. Mandats et fonctions exercés dans toute autre société par chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

Monsieur Gérard COL, exerçant le mandat de Président du Conseil d'administration au sein de la Société, exerce par ailleurs le mandat de Président du Conseil d'administration dans les sociétés GALIAN et GALIAN COURTAGE ; est également co-gérant de :

- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS
- SCI BOETIE 2 PONTHEIU
- SCI BOCCADOR-KLEBER
- SCI 89 BOETIE
- SCI PONTHEIU 4^e
- SCI SAINT MICHEL
- SCI LEPIC
- SCI GALIAN PATRIMOINE IV
- SCI GALIAN PATRIMOINE V
- Président de la SAS ADMINISTRATION IMMOBILIERE ANNECIENNE « 2A »
- Gérant de la SC CHM Holding
- Gérant de la SARL CJ Holding
- Gérant de la SCI COURLIS
- Gérant de la SCI GENEVE 59

Monsieur Alain LEDEMAY, exerçant le mandat de Directeur général au sein de la Société, exerce par ailleurs le mandat de Directeur général dans les sociétés GALIAN et GALIAN COURTAGE, est également co-gérant des Co-gérant des :

- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS
- SCI BOETIE 2 PONTHEIU
- SCI BOCCADOR-KLEBER
- SCI 89 BOETIE
- SCI PONTHEIU 4^e
- SCI SAINT MICHEL

- SCI LEPIC
- SCI GALIAN PATRIMOINE IV
- SCI GALIAN PATRIMOINE V

Madame Sabine LEBOULANGER, exerçant le mandat de Directrice générale déléguée au sein de la Société depuis le 22 juillet 2019, exerce par ailleurs le mandat de Directrice générale déléguée dans les sociétés GALIAN et GALIAN Courtage.

Monsieur HOUSSIN Bruno exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration et Secrétaire Général de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de la Société PROXIMMO SARL
- Gérant de la SARL MJH
- Gérant de la SARL PRO-INVEST

Monsieur CARETTE Pierre-Paul exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Co-gérant VIVIFI SARL
- Président de la SAS PETRA
- Gérant de Promotion l'ORIENTE

Monsieur RASSE Jean-Robert exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président du Cabinet LAGADEUC SAS
- Directeur Général du Cabinet BOURDON LAGADEUC
- Directeur Général de RB Finance (Holding)

Monsieur DANEL Charles exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de la SARL CHARLES DANEL IMMOBILIER

Monsieur DEVAUX Hugues exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant du CABINET DEVAUX
- Gérant de SCI DEVAUX-CAILLAUD

Monsieur GLUCKSMANN Stéphane exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- AG2H : Président
- CABINET ROBERT : co-gérant
- CITYA BELUGA : Gérant
- CITYA BELVIA TOULOUSE : co-gérant

- CITYA DIEPPE : gérant
- CITYA HOREAU COUFFON : co-gérant
- CITYA IMMO TOULOUSE : co-gérant
- CITYA NATIVE CHALONS EN CHAMPAGNE : gérant
- CITYA NATIVE LAON : gérant
- CFI : co-gérant
- SOGIMCO : président

Monsieur François-Xavier GUIES, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de Guis Immobilier
- Président de Devictor Immobilier
- Vice-Président SCEA VALDEZE
- Gérant Cabinet LAGIER
- Gérant Cabinet ADEQUAT
- Gérant EARL LA FAYANCE
- Gérant SCI LA FAYANCE
- Gérant SCI VICTOR
- Gérant SCI GUICHARD
- Co-Gérant SARL CBG

Madame JEUFRAUX Catherine exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérante de l'Agence du Grand Paris & States
- Gérante de la société civile NEW CO PARTICIPATIONS (Holding)

Monsieur LACABE André exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de SAS Cabinet LACABE
- Gérant de la SCI SERMIPI
- Associé SARL SINERGIC INFORMATIQUE.

Monsieur MESSIKA Cyril exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de Planet Immobilier
- Co-gérant de Syndic azur

Monsieur Olivier PRINCIVALLE exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président d'AGEXIA SAS
- Gérant de SPELUNCA HOLDING SARL
- Gérant de la SCI du 17 avenue de la Résistance
- Gérant de la SCI JEP

Monsieur SELLIER Philippe exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de la SAS S.G.N.
- Gérant de EDPHIL

Monsieur VESPERINI Jean-Louis exerçant le mandat

d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'Administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de :
 - AXIUM
 - AXIUM CONSTANS
 - AXIUM MONCEAU
 - BELLAVITA
 - BELLAVITA MAISON ALFORT
 - BELLAVITA PARIS 7 EME
 - CBS IMMOBILIER
 - CDB GESTION
 - FONCIA AMYOT GILLET
 - FONCIA BELCOURT
 - FONCIA BELCOURT conseil administration
 - FONCIA GOBELINS
 - FONCIA TURCKHEIM
 - FONCIA VAL D'ESSONNE
 - GERANCE DE PASSY
 - PROXIMMOB AGENCE DE JUVISY
 - SAINT ASPAIS
 - SYNDIC

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et des délégations de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sur le fondement des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

IV. Conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux et l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Néant.



LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(exercice clos le 31 décembre 2020)

SEC BURETTE

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Rouen
9 rue Malatiré
76000 Rouen

Mazars

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la société GALIAN

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GALIAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur

l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 pour le rapport sur les comptes annuels du code des assurances.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen et Courbevoie,
Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

MAZARS
Pierre DE LATUDE



2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020
A l'assemblée générale de la société GALIAN

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Galian relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous précisons qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 pour le rapport sur les comptes consolidés du code des assurances.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rouen et Courbevoie,
Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

MAZARS
Pierre DE LATUDE



3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'assemblée générale de la société Galian,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOTIE 2 PONTHEU, BOCCADOR-KLEBER, 89, BOETIE, PONTHEU 4

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de votre société en date du 18 décembre 2003.

L'objet du groupement de fait est de mettre à la disposition des adhérents les services communs concourant directement et exclusivement à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA. Cette convention a pour objet de définir la nature des prestations

concernées, le mode de répartition des dépenses communes et les modalités de remboursement de frais par les adhérents.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOTIE 2 PONTHEU, BOCCADOR-KLEBER, 89, BOETIE, PONTHEU 4

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL
Monsieur Pierre-Paul CARETTE
Monsieur Charles DANIEL
Monsieur Hugues DEVAUX
Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
Monsieur Bruno HOUSSIN
Madame Catherine JEUFRAUX
Monsieur André LACABE
Monsieur Jean-Robert RASSE
Monsieur Philippe SELLIER
Monsieur Jean-Louis VESPERINI
Monsieur Cyril MESSIKA
Monsieur Olivier PRINCIVALLE
Monsieur François- Xavier GUIIS

Modalités :

L'application de cette convention fait apparaître dans les comptes de Galian une charge nette pour l'exercice 2020 de 66 770 €.

2) Convention d'intégration ayant pour objet la répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre les sociétés du groupe

Nature et objet :

La convention a été évoquée par le Conseil d'Administration de votre société en date du 18 décembre 2014.

La convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l'ensemble ;
- d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration ;
- de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe ;
- d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

L'objectif de cette convention est de faire en sorte qu'en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d'en faire bénéficier la maison mère GALIAN.

Cette modification permettra à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutif à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés). Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL
 Monsieur Pierre-Paul CARETTE
 Monsieur Charles DANIEL
 Monsieur Hugues DEVAUX
 Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
 Monsieur Bruno HOUSSIN
 Madame Catherine JEUFRAX
 Monsieur André LACABE
 Monsieur Jean-Robert RASSE
 Monsieur Philippe SELLIER
 Monsieur Jean-Louis VESPERINI
 Monsieur Cyril MESSIKA
 Monsieur Olivier PRINCIVALLE
 Monsieur François- Xavier GUIZ

Les sociétés concernées sont les suivantes :

Toutes les sociétés du groupe sont concernées par la convention d'intégration fiscale.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la charge d'impôt de GALIAN intégrée dans l'impôt sur les sociétés du groupe est de 52 096 €.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du code de commerce.

Rouen et Courbevoie,
 Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE
 Alain BURETTE

MAZARS
 Pierre DE LATUDE



89, rue La Boétie - 75008 Paris
www.galian.fr

Société anonyme à capital variable soumise au statut de la coopération -
RCS Paris 662 028 471 - Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08